

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 100
Date de la convocation et de son affichage : 18 septembre 2019
Date d'affichage du compte rendu : 2 octobre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf, le vingt-cinq du mois de septembre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 18 septembre 2019 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRÉSENTS – ADAM Michel - AMBROIS Anne - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BASTIAN Frédéric - BAUDIN Philippe - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BONHOMME Serge (arrivée 17h58) - BOURDEL Marcel - BOURDON Cyril - BROQUAIRE Guy - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian - CHEMIN Sylvain - COLSON Christiane - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CREN Anne - DELAUNAY Sylvie - DELESTRE Richard – DESNOUES Marylène – DESPLAINS Isabelle - DUFOUR Christine - DUREL Jacqueline - DUVAL Karine - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATÔME Martine –FEUILLY Hervé - FONTAINE Bernard – FRANCOISE Bruno (arrivée 17h33)- GENTILE Catherine - GODEFROY Annick - GODIN Guylaine – GOSSELIN-FLEURY Geneviève - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉBERT Raymond - HUBERT Jacques - HUREL Karine – JAUNAIT Annick - JOLY Kristelle (départ 19h22) - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel (arrivée 17h32) - JUMELIN Béatrice – LAINÉ Sylvie - LAMBERT-CARABIN Annie - LAUNOY Claudie - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LEBONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne – LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEGOUBEY Frédéric - LEGOUIX Daniel - LEJAMTEL Ralph - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEREVEREND Philippe - LEROUX Patrick - LETERRIER Sarah - LINCHEAU Jean-Marie - MADEC Nathalie - MAGHE Jean-Michel – MARGUERITTE David - MARIVAUX Isabelle (arrivée 18h07) - MARTIN Patrice – MERLAUD Philippe - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert – OVIVIER Stéphane - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre - POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENARD Nicolle – REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal (mandataire LEGOUBEY Frédéric à son départ 18h55)- ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SOURISSE Claudine – SPAGNOL Marc - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain - VARENNE Valérie - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS - BAUDIN Marie-Claire (mandataire TESSON Patrick) - BOUSSELMAME Noureddine (mandataire LEFRANC Bertrand) - BRANTONNE Pascal (mandataire RONSIN Chantal) - BRUNET Alain (mandataire BROQUAIRE Guy) - CAUVIN Bernard (mandataire LEFAIX VERON Odile) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire JORET Marc) - DANZIAN Monique (mandataire MERLAUD Philippe) - DUPREY Catherine (mandataire TRAVERT Alain) - GESNOUIN Marie-Claude (DUFOUR Christine) - GOUREMAN Paul (mandataire RENARD Nicolle) - GUEGAN Fabienne (mandataire AUBEY Marie-Thérèse) - GUILLOT Marie-Annick (mandataire REY Michel) - HAIRON Maryline (mandataire TISON Franck) - HAMON Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel) - HENNEBAUT Jean-Marc (mandataire LECLAIRE Maryvonne) – HERY Sophie (mandataire DESPLAINS Isabelle) - HUBERT Christiane (mandataire EUDET Yveline) - HUET Catherine (mandataire BOURDEL Marcel) – JEANNE Lucile (mandataire DUREL Jacqueline) - LAGARDE Jean (mandataire JOZEAU MARIGNE Muriel) - LAISNEY Michel (mandataire SEBIRE Nelly) - LEJEUNE Anne (mandataire POUTAS Louis) – LELOY Jean-Pierre (mandataire SPAGNOL Marc) - LEQUILBEC Frédéric (mandataire FEUILLY Hervé) – LERECULEY Daniel (mandataire GODIN Guylaine) - LETOUZÉ Thierry (mandataire LINCHEAU Jean-Marie) - LIOT Claude (mandataire ROUXEL André) – LORIMIER Monique (mandataire SOURISSE Claudine) - MAILLARD Vladimira (mandataire PICHON Hugues) - MARTIN Olivier (mandataire JUMELIN Béatrice) – PEYPE Gaëlle (mandataire MADEC Nathalie) - RENE Annie (mandataire LEGOUIX Daniel) - SIMON Sylvie (mandataire GRUNEWALD Martine) - SOUNGWAH Gabriel (mandataire HEBERT Raymond) - TAUPIN Dominique - THÉVENY Marianne (mandataire PICHON Jean-Pierre) - VAYER Dominique (mandataire FAGNEN Sébastien) -

ABSENTS - BESNARD Angélique - BEURTON Sophie - BIHET Pierre - BLED Corinne - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno FERNAGU Jean-Marie - FROMONT Yolande - HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - KERRENEUR Michel - LECONTE David - LEJUEZ Nicolas - LEPOTIER Carole - LOHIER Frédéric - LOUISET Michel - LUCAS David - LUCE Christophe - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève – POIDEVIN Hugo - ROUSVOAL Camille - SIMONIN Philippe – SOETAERT Pierre - SOREL Jeanne - VAULTIER Thérèse -

M. Christian CATHERINE, conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoit ARRIVE : J'ai une communication diverse avant que l'on puisse commencer cette séance, je voudrais revenir quelques instants avec vous sur le débat important qui a agité notre pays en cette fin d'été. Je veux bien sûr vous parler des arrêtés anti pesticides qu'ont pris certains Maires en soutien au Maire de Langouët dont l'arrêté a été rejeté par le tribunal administratif de Rennes. Je ne reviens pas sur cet épisode, nous l'avons tous suivi et je crois que chacune et chacun d'entre nous s'en souvient. Je me suis, comme de nombreux Maires et comme de nombreux élus, posé cette question : Est-ce que je prends cet arrêté comme nombre de mes collègues ? Et est-ce que je participe finalement de cette façon à la bataille, on ne peut plus légitime, contre les pesticides et autres produits chimiques dont l'impact sanitaire ne fait plus beaucoup de doute ? J'en ai parlé avec de nombreux collègues élus, j'ai lu la presse, écouté les émissions de télé et radio, j'ai écouté ce que disaient les uns et les autres sur le sujet et j'ai pris la décision d'aborder les choses autrement, en allant au fond des choses. Entendons-nous bien, je soutiens la démarche des Maires qui ont agi et je l'approuve, parce que finalement elle a permis de faire bouger les lignes. D'ailleurs le gouvernement a été obligé de réagir, trop timidement et trop tardivement à mon goût, mais il a réagi et il a réagi vous l'avez vu en renvoyant la résolution du problème aux « territoires » comme l'a dit le Ministre. A nous, donc les élus des territoires, de nous emparer de ce dossier. Je pense qu'un Maire, qu'une municipalité, en tout cas qu'un Maire, a des outils à sa disposition pour mieux protéger ses concitoyens puisque c'est bien l'objectif finalement que l'on poursuit toutes et tous dans cette affaire, trouver des solutions pour protéger nos administrés. Je dis bien des solutions. On ne réglera pas tout « d'un seul coup de baguette magique », mais je crois que l'on peut collectivement infléchir la tendance, faire diminuer les risques et au bout du compte, améliorer les choses. Je reste délibérément mesuré dans mes propos parce que je ne veux pas laisser à penser que nous sommes ici plus malins que les autres et qu'on va résoudre le problème en un claquement de doigts. Je veux que l'on avance sur ces questions mais qu'on avance dans le dialogue en écoutant les contraintes de chacun et surtout en les prenant en compte. C'est cette méthode, celle de la prise de conscience collective et du travail partagé, qui sera à mon avis le gage d'une solution efficace et surtout d'une solution durable. J'ajoute que le monde paysan que l'on pointe un peu facilement du doigt ces temps-ci, est suffisamment fragilisé, et je pèse mes mots, pour ne pas aggraver encore le sort d'hommes et de femmes qui sont souvent au bord de la rupture parce que leurs exploitations reposent sur un équilibre économique très fragile. Je propose donc que nous avançons ensemble avec des interlocuteurs de tous bords, dans quatre directions différentes, sur quatre axes de travail, très concrets.

En point 1, je souhaite que l'on achève l'immense travail qui avait été commencé en 2002 et qui consistait à éradiquer les pesticides de l'espace public. Vous savez qu'en 2010 Cherbourg-Octeville alors avait fait un grand pas en supprimant les pesticides dans l'entretien de ses espaces publics. En 2016, avec la création de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons étendu cette pratique à tous les espaces publics ainsi qu'aux cimetières et à certains terrains de sport. J'en profite pour vous rappeler que nous avons été l'une des premières villes de France à nous engager dans cette démarche. Et nous avons également, vous le savez, repensé notre fleurissement en privilégiant les vivaces afin de limiter les arrosages. Ce faisant, je crois que l'on a collectivement épargné à nos habitants l'infiltration de centaines d'hectolitres de produits chimiques dans nos sous-sols. Mais nous n'avons pas fini le travail. Sur certains terrains de sport nous utilisons parfois encore des pesticides. La consommation de ces produits a considérablement baissé, mais de temps en temps, lorsque personne ne joue, après que le terrain ait été interdit d'accès, une vingtaine de terrains de foot est encore traité. C'est à ce jour la seule solution pour fournir aux équipes des terrains répondant aux exigences des instances sportives, des joueurs et des clubs. J'ai donc donné dernièrement et très clairement des instructions pour que nous n'ayons plus recours à cette pratique. Pas pour la semaine prochaine, ni le mois prochain, mais à l'horizon de deux ans maximum, le temps que nous puissions expérimenter et surtout que nous puissions adopter avec nos équipes le ou la bonne méthode permettant de fournir des terrains de qualité convenant aux clubs, convenant aux pratiquants et aux instances du foot. Régine BESUELLE et les maires-adjoints délégués aux sports, et je veux les remercier, ont commencé à se pencher sur le sujet dernièrement.

Deuxième point, je veux que nous puissions inciter les professionnels et les particuliers à se rallier eux aussi au zéro phyto. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, vous le savez. Même si depuis le 1^{er} janvier il est interdit pour les particuliers d'acheter, de détenir et d'utiliser des pesticides. Il convient aujourd'hui de nous assurer que ces dispositions soient et seront respectées. Un Maire a peu de moyens à sa disposition mais il peut rappeler la loi à chacun et surtout inciter ceux qui conservent encore ce genre de produit à s'en débarrasser. C'est ce que nous allons faire en rappelant le plus largement possible par les moyens de communication dont nous disposons qu'il faut déposer ces pesticides dans les trois déchetteries de la ville. Nos déchetteries sont organisées pour réceptionner ces produits et les envoyer vers une chaîne de traitement adaptée qui saura les éliminer. C'est donc un travail d'information et de conviction que nous allons mener. Concernant les professionnels, je parle là par exemple des entreprises qui entretiennent les jardins et certains espaces verts privés, elles ont toujours le droit d'utiliser ces produits. Mais là aussi nous pouvons, je crois, utiliser et user de notre pouvoir de conviction dans une zone urbaine comme la nôtre, l'impact n'est pas négligeable. Je veux donc qu'on avance sur ce point aussi, nous allons nous rapprocher des bailleurs sociaux pour qu'ils suppriment progressivement les pesticides dans l'entretien des parterres si ce n'est déjà fait. Nous allons rechercher un moyen de sensibiliser les professionnels à s'engager dans un usage raisonné de ces produits lorsqu'ils travaillent chez les particuliers.

Vous l'aurez remarqué je ne parle pas d'interdiction puisque la justice dit que les Maires ne peuvent pas interdire, je parle d'information, de sensibilisation, d'incitation et surtout de responsabilisation. C'est finalement une façon de passer collectivement du stade de la prise de conscience à celui de l'action. Et la Ville, peut, doit être actrice de ce pas en avant.

Troisième axe : le monde rural. Je le disais tout à l'heure il n'est pas question de cibler les agriculteurs. Le monde paysan souffre et il me semblerait vraiment déraisonnable de prendre une décision unilatérale sans en mesurer les effets et donc l'applicabilité. Nous devons parler avec le monde agricole et trouver une solution ensemble. J'ai échangé dernièrement avec le président de la chambre d'agriculture sur ce sujet et je lui ai dit que nous voulons travailler avec lui et pas contre lui. Ce que je propose pour limiter les effets de l'épandage chimique sur les habitants de Cherbourg-en-Cotentin c'est qu'on établisse collectivement une sorte de carte des risques, un cadastre de l'exposition phytosanitaires. Nous devons avant toute chose savoir de quoi nous parlons. Combien de maisons et d'habitants sont éventuellement exposés ? Et à quoi ? Et ensuite sur la base de cette carte, de cette réalité partagée, nous devons parler avec la Chambre d'Agriculture avec le Département et bien sûr avec l'agglomération et édicter un règlement commun qui viendra préserver mieux les habitants de Cherbourg-en-Cotentin. J'ai donc demandé à Régine BESUELLE et à nos services de se pencher sur ce sujet et de dresser ce cadastre pour le printemps en s'appuyant également sur la réalisation du PLUI à l'échelle du Cotentin. De sorte que courant 2020 j'espère pouvoir annoncer que nous aurons avancé sur la question de l'exposition aux pesticides à Cherbourg-en-Cotentin.

Le quatrième point est plus symbolique mais il est important aussi. Je vais signer au nom de la ville, après ce conseil, « l'appel des Coquelicots ». De nombreuses villes ont déjà rejoint ce mouvement et il me semble important que Cherbourg-en-Cotentin y soit également. Nous devrions être la première ville de la Manche à être signataire et j'encouragerai ensuite mes collègues, les autres Maires à le faire également. Enfin et pour conclure, nous allons rapidement, probablement je l'espère au prochain conseil, vous soumettre une délibération exonérant les exploitations biologiques de la taxe sur le foncier non bâti dans notre ville. La loi nous y autorise et je souhaite que nous fassions ce geste également envers les agriculteurs qui s'engagent. C'est symbolique, je vous le précise, puisque les recettes de cette taxe sont faibles mais puisque la loi nous y autorise, je veux m'en servir pour montrer que nous accompagnons les exploitants qui s'engagent sur la voie du bio. Voilà, il me semblait important après un été marqué par des catastrophes environnementales en France et dans le monde, que notre ville, que Cherbourg-en-Cotentin prenne toute sa place et soit en première ligne sur ce combat du présent et du futur. Je veux le faire vous l'avez compris en agissant dans la ville avec nos services municipaux, avec les habitants, avec les entreprises, avec des particuliers, avec le monde agricole. C'est un vrai travail de fond à la portée de notre municipalité. Je crois en effet que la ville est par excellence l'espace du débat et de l'action. Plus encore qu'à l'échelle d'un pays, j'ai la conviction que c'est à l'échelle de la cité, du territoire vécu, comme disent de nombreux sociologues et urbanistes, que nous pouvons faire avancer les choses. C'est bien ce que je vous propose de faire collectivement avec ce plan. Je vous remercie de votre attention et vous donne la parole pour que nous puissions échanger sur ce sujet et l'amender si vous le souhaitez.

Florence LE MONNYER : Effectivement c'est un sujet d'actualité. Pour mémoire juste dans la semaine qui vient de s'écouler, une grève pour le climat vendredi, une marche pour le climat samedi et peut être avez-vous entendu le discours très poignant de Greta Thunberg, lundi, au sommet de l'ONU, sur les questions climatiques. Je me réjouis de ces mesures mais ce n'est pas simplement pour les soucis écologiques que nous devons prendre ces mesures. C'est l'aspect sanitaire qui doit nous guider. Pour les usagers qui utilisent ces espaces qui sont gérés par notre ville, nous devons être exemplaires en la matière et arriver le plus rapidement possible au zéro phyto sur la totalité des espaces gérés par la Ville. Je me réjouis que la Ville signe cet « appel des Coquelicots » et j'espère vous voir nombreux au prochain rassemblement qui aura lieu dans Cherbourg vendredi 4 octobre à 18h30 sur le parvis du théâtre. J'espère aussi que vous vous intéresserez aux questions environnementales de façon assidue et je vous invite à lire les synthèses des rapports du GIEC. La dernière vient de sortir aujourd'hui, elle concerne l'océan, l'océan qui nous parle beaucoup, puisque nous avons beaucoup d'informations sur ces problématiques là au niveau de la Cité de la mer et nous sommes entourés, notre presqu'île, par la mer. Je vous invite à lire ces synthèses du GIEC, je vous rappelle qu'elles sont destinées aux décideurs et je vous rappelle aussi que nous prenons des décisions et que ces décisions elles doivent être avec cette perspective environnementale pour que nous soyons en mesure de gérer notre quotidien de façon pérenne et en respectant les générations futures.

Jean-Michel MAGHE : Je vous remercie des engagements que vous prenez et qui sont fort intéressants et je pense fort utiles. Encore une fois on voit que Cherbourg-en-Cotentin a des avantages, ce qui se faisait de bien dans les communes, est étendu à l'ensemble des communes. En effet, il y a quelques années, nous avons décidé à Querqueville et La Glacière aussi de stopper les pesticides sur notamment tous les terrains de sport et je crois que c'était une bonne décision. Et je vois qu'elle va être étendue à l'ensemble des terrains de Cherbourg-en-Cotentin et je pense que pour l'ensemble de nos usagers, nos enfants, c'est une bonne décision, cela rejoint celle également de changer les substrats des terrains stabilisés afin d'éviter d'utiliser non pas cette fois-ci des pesticides, mais des matières plastiques ou de caoutchouc recyclé qui ne présentaient pas toutes les garanties. Je crois que chaque fois qu'on peut faire

un pas, avancer vers la qualité de nos réalisations et de nos façons de faire, c'est une bonne chose. Merci de cet engagement collectif.

Catherine GENTILE : *J'en profite puisque Monsieur le Maire évoquait aussi les problèmes auxquels est confronté le monde paysan et je veux juste faire une petite annonce parce que le Trident, cette année, programme deux événements et c'est assez rare de parler du monde paysan dans le spectacle, dans le théâtre contemporain. Néanmoins, cela existe, il y a un rendez-vous à l'Espace René Lebas à 20h30 le 11 octobre prochain, cela s'appelle « Café paille ». C'est un débat auquel participeront des cultivateurs et c'est intéressant aussi pour les urbains que nous sommes de pouvoir échanger avec un monde qu'on ne connaît pas forcément tous très bien et un spectacle qui se jouera au Vox qui décrit les difficultés auxquelles sont confrontées les jeunes agriculteurs aujourd'hui. Ce sera le 7 novembre prochain à 20h30 et cela s'appelle « dernière paille ».*

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Le conseil municipal adopte.

17h30 Votants : **128**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hervé FEUILLY : *Nous avons bien pris connaissance des décisions que vous avez prises au cours entre les deux conseils mais pour le prochain conseil nous souhaiterions, au Cercle du Cotentin, que vous en preniez une autre. En effet pendant la période estivale un véritable cataclysme s'est abattu sur une de nos associations emblématiques. Je parle de l'AS Cherbourg basket, laissant sur le parquet toute une génération de jeunes qui ayant gagné leur droit de disputer des championnats nationaux ou régionaux, vont devoir lutter au niveau départemental. Ce résultat est concrètement le résultat de cette fameuse convention que nous avons contesté, cette convention d'objectifs et de moyens qui n'est pas suffisamment cadrée, pas suffisamment mature pour éviter ce genre d'incidents. Cette association est en sursis depuis plus de vingt ans. Jamais au grand jamais que ce soient vos prédécesseurs ou votre majorité, vous n'avez pu protéger les dirigeants bénévoles qui s'investissent dans ce genre, de combat ou de challenge. Et malheureusement on va voir disparaître une des plus anciennes associations sportives de l'agglomération parce que, pour tout un chacun, on sait que sa fin est arrivée, elle va probablement repartir sous d'autres appellations ou d'autres règles. Mais, se priver d'une génération de jeunes ce n'est pas leur montrer le bon exemple en n'ayant pas su les préserver. Alors je souhaiterai au nom du Cercle du Cotentin, ça doit être un sujet de consensus, c'est pas une histoire de politique, mais qu'on remette à plat cette convention d'objectifs et de moyens avec des clubs sportifs qui aujourd'hui sont de véritables entreprises. Et de grâce, si vous pouviez la remettre sur le métier, nous l'apprécierons vraiment.*

Benoît ARRIVE : *Alors le club que vous évoquez c'est un club que l'on suit de près depuis des années et ça s'est accéléré dernièrement compte tenu des difficultés de l'association, qui est, une association comme beaucoup de clubs Loi 1901, complètement indépendante de la municipalité. J'en profite d'ailleurs pour saluer les services qui les rencontrent régulièrement. Sébastien FAGNEN qui suit le dossier. Je lui laisse la parole pour qu'il puisse vous répondre dans le détail.*

Sébastien FAGNEN : *Je vais faire très court, merci M. FEUILLY d'avoir évoqué la situation de l'AS Cherbourg basket. Le club connaît des difficultés, en effet, des déboires de longue date. La situation malheureusement s'est empirée ces dernières années. La faute de la collectivité aurait été d'accompagner l'association dans le mur parce que la situation aurait pu être bien plus grave qu'elle ne l'est aujourd'hui si les dysfonctionnements actuels avaient perduré, ce n'était pas notre souhait, ce n'était pas notre volonté. Notre ambition c'était bien de pouvoir accompagner l'association, les bénévoles et les deux salariés que compte le basket, vers une situation qui présenterait une embellie au regard de ce qu'ils connaissent aujourd'hui. Les équipes sont bien engagées dans les championnats régionaux, en R2 exactement pour l'équipe masculine, pour l'équipe féminine. C'est une décision des instances du basket français, la peine au départ et vous l'avez rappelé tout à l'heure était plus sévère. Ce que nous regrettons, le club aussi, parce que le club, malgré les difficultés qu'ils ont rencontrés, ne méritait pas un*

tel traitement aussi sévère. C'était injuste au regard de leur histoire et surtout du dévouement des bénévoles de si longue date. Donc les deux équipes sont engagées dans les championnats régionaux. En effet vous l'avez parfaitement évoqué tout à l'heure, l'ASC renaîtra sous un autre nom, c'est une volonté des dirigeants. Il leur appartient de le faire et nous ne souhaitons pas et vous le savez parce que nous avons tout le loisir de discuter régulièrement ici même de la politique sportive et de la volonté de la collectivité de ne pas faire preuve d'ingérence dans les choix qu'ont à faire les dirigeants de ces associations. Évidemment la collectivité sera à leurs côtés. Nous aurons l'occasion de rédiger une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec cette nouvelle entité associative pour que les équipes puissent être engagées comme il se doit dans les championnats régionaux et surtout que le vivier de jeunes basketteurs que vous évoquez puisse continuer à évoluer sur les parquets de Cherbourg-en-Cotentin. Parce que c'est une volonté partagée de vous et de nous pour que cette association malgré les changements de nom puisse continuer à jouer et surtout puisse faire perdurer la belle histoire du basket à Cherbourg-en-Cotentin aux côtés des autres clubs.

Hervé FEUILLY : Je vous entends bien mais ça ne règle en rien les éventuels problèmes que nous pourrions rencontrer dans le futur. Je rappellerai, parce que c'est un dossier que je connais particulièrement bien, que cela fait plus de 25 ans que cette association fait de la cavalerie financière. A un certain moment on a même voté des subventions exceptionnelles, c'est normal, il ne faut pas les laisser sur le carreau. On l'a fait à Tourlaville avec l'AST. Il ne faut pas laisser sur le carreau des générations entières de gamins, il ne faut pas les laisser à l'abandon. Ce que je vous ai demandé c'est de revoir ces conventions. Il ne s'agit pas de faire de l'ingérence dans la gestion des clubs sportifs, mais quand vous donnez plus de 100 000 euros à une association, il faut quand même s'assurer que cette association, au minimum, est à jour de ses charges sociales et là les services financiers en 5 minutes vont voir s'il y a concordance entre la masse salariale et les charges sociales. S'il y a des dérives au niveau des frais de déplacement, ce sont tout un tas de paramètres qui sont très simples à voir en quelques minutes. Je pense qu'il est de notre devoir à nous élus de préserver le tissu de bénévoles qui s'investissent et qui gèrent des centaines de milliers d'euros, quelquefois sans avoir tous les éléments. Alors le devoir de la collectivité c'est d'accompagner nos clubs pour qu'ils s'épanouissent le mieux possible, qu'on leur donne les moyens de s'épanouir, mais c'est aussi de leur donner, en dehors des euros, de leur donner quelques éléments de conseils que l'on peut et qui sont à notre disposition. Voilà vers quoi je voudrais vous amener, je vous assure que ce n'est pas un sujet de politique basique, ni un sujet polémique, mais il y a d'autres clubs qui sont dans la peine et vous le savez bien. On ne peut pas les laisser à l'abandon.

Sébastien FAGNEN : Cela n'a jamais été notre volonté M. FEUILLY, bien au contraire, sinon je n'aurais pas dit ce que je vous ai dit tout à l'heure si nous avions souhaité les laisser sur le bord du chemin. Mais le club n'est pas seulement accompagné par la collectivité, nous avons eu notre mot à dire, cela concerne aussi le cadre de nos relations avec ces clubs-là. Nous avons eu l'occasion de leur dire ce que nous avions à leur dire sur la gestion du club mais il y avait des choix à faire qui leur appartenait exclusivement. Ils sont aussi accompagnés par un expert-comptable et c'est quand même son métier, aussi, que d'alerter le club lorsque des dysfonctionnements apparaissent. Si rien n'avait été fait nous n'en parlerions pas aujourd'hui en ces termes, comme je l'ai dit tout à l'heure, la situation serait bien pire. Maintenant il s'agit de regarder devant, ne pas regarder ce qui a pu se produire par le passé, il y a 25 ans, je n'étais pas élu municipal, et je pense que les décisions qui ont été prises par nos prédécesseurs étaient malgré tout de bonnes décisions parce qu'elles permettaient d'atteindre l'objectif que vous souhaitez, M. FEUILLY, c'était de ne pas les laisser sur le côté. Aujourd'hui sur la situation de l'AS Cherbourg basket, nous poursuivons le même objectif c'est que les bénévoles ne se retrouvent pas dans le désœuvrement le plus complet. Les salariés non plus. Et surtout que les jeunes basketteurs puissent continuer à évoluer dans un club qui leur est cher. C'est notre souhait, c'est votre souhait et ce sera le cas demain.

Hervé FEUILLY : Vous ne voulez pas regarder en arrière. Vous avez le droit de ne pas regarder en arrière mais ça s'appelle de l'expérience et je peux même ajouter qu'à un certain moment il y a eu un soutien abusif. Donc je vous en prie regardez les choses en face et tirez les conclusions du passé pour que ne se reproduise pas les faillites de l'ASC basket, les problèmes de l'ASC foot, voire les problèmes du hockey, il y a quelques années. Je pense que c'est notre devoir de tirer les conclusions de ces échecs communs. Ce sont des échecs collectifs donc je pense qu'il faut remettre sur le métier.

Benoît ARRIVE : Merci de votre intervention, je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler. Je voulais en complément de ce que disait Sébastien et au-delà du club que vous évoquez, vous préciser quelques éléments, après je vous laisse libre le choix des mots que vous utilisez qui pour certains d'entre eux sont des mots forts. Une association sportive ou culturelle, mais prenons une association sportive, puisque vous parlez de sport, c'est une association statuts 1901 pour la plupart. Même si certains peuvent réfléchir à des évolutions. C'est une association, elle est indépendante d'une municipalité. Le président de l'association ce n'est pas le maire, ni le maire adjoint aux sports et le trésorier ce n'est pas l'adjoint aux finances de la commune. D'ailleurs les textes sont assez clairs sur la gestion des associations et les

municipalités quelles qu'elles soient en France sont extrêmement prudentes puisqu'après vous tombez dans ce que l'on appelle la gestion de fait, notamment lorsque les subventions sont importantes. Je voudrais aussi vous rappeler qu'une association, vous le savez, est une personne morale avec un président, un bureau, un conseil d'administration, un trésorier et que la plupart de nos équipes importantes ou de nos clubs importants en fonction du niveau de budget et de subventions, se dotent toutes de professionnels dont c'est le métier et qui sont là pour les accompagner, experts comptables, commissaires aux comptes, qui valident les comptes et qui parfois et c'est le cas pour certaines associations mettent des alertes. Vous savez de quoi je veux parler. Et les alertes sont souvent envoyées à l'ensemble des financeurs ou des caisses étatiques type Urssaf. Et en ce qui concerne le club que vous évoquez, la Ville a aussi été en soutien, par le passé, technique puisqu'on était allé jusqu'à mettre en place des études menées par des professionnels, des cabinets spécialisés, pour aider ce club à redresser la barre, comme nous l'avons fait pour d'autres. Là où je vous rejoins, c'est que je crois que dans les années qui viennent, les collectivités en France, parce que la question que vous évoquez dépasse le simple cadre de Cherbourg-en-Cotentin, devront peut-être doper leurs services de professionnels de la finance du monde associatif pour conseiller, non pas surveiller, M. FEUILLY, conseiller les associations qui fonctionnent avec des bénévoles. Je discutais il y a quelques jours avec un président d'association qui me disait, vous savez M. le Maire, aujourd'hui être Président d'une association avec cinq ou six salariés, on doit aussi savoir maîtriser le code du travail, le code de la sécurité sociale, les notions d'Urssaf et que c'est extrêmement compliqué pour les bénévoles. Donc je pense que nos mairies en France pourront, sans tomber dans la gestion de fait, c'est ça l'équilibre difficile à trouver, essayer d'apporter peut être un soutien technique à nos bénévoles qui en ont besoin puisque encore une fois être Président d'association c'est de plus en plus compliqué. Je pense que sur ce point nous pourrons être d'accord.

Hervé FEUILLY : Il y a des universités pour former des gestionnaires de clubs sportifs et je pense que ça pourrait être un objectif de la future municipalité de se doter d'un spécialiste qui sort de l'école de Limoges. Ils sont tout à fait adaptés pour conseiller les clubs dans leur gestion. Et pour définitivement clore mon intervention, je souhaiterais également que sur un sujet de consensus comme celui-là, on ne soit pas là pour s'étripier sur ces sujets-là, que le représentant de votre majorité qui n'est pas habilité pour moi, puisqu'on n'a pas à s'ingérer dans les clubs de sport. Mais quand il y a une réunion assez importante dans une section comme l'ASC basket que ce ne soit pas votre adjoint aux sports qui mettent à la porte manu militari notre représentant du Cercle du Cotentin.

Benoît ARRIVE : On va arrêter le début de polémique ici. M. FEUILLY, j'ai entendu votre dernier élément, je n'ai pas donné la parole à M. Tison parce que je pense que la campagne n'a pas encore commencé et on aura l'occasion d'échanger là-dessus. Et je ne voulais pas de polémique ici, ce n'est pas le lieu mais je voulais apporter mon soutien à Franck Tison.

Sébastien FAGNEN : M. FEUILLY, ce sur quoi nous avons débattu je l'ai dit, vous l'avez rappelé, avec le ton qui est le vôtre, que nous partageons les mêmes objectifs. C'est une chose, je ne reviendrais pas dessus comme je ne jugerais pas le passé. Mais s'en prendre à un des membres de la majorité municipale, c'est s'en prendre à la majorité municipale dans son ensemble et je ne peux pas accepter que des attaques ad hominem comme cela aient lieu dans ce conseil municipal. Je travaille au quotidien avec le Maire adjoint de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville en charge des sports. Il a ma totale confiance et je sais que les comportements que vous lui prêtez ne sont pas les siens. Ce ne sont pas nos méthodes, ce ne seront jamais nos méthodes. Et je tiens au travers de ces quelques mots lui rappeler aussi notre soutien parce que je pense que ce genre de choses, ce genre de propos, notamment alors que votre intervention était constructive, M. FEUILLY, même si je n'en partage pas la tonalité, je vous l'ai dit tout à l'heure. Même si votre intervention était tout à fait régulière, je pense que ce genre de choses, nous pouvons nous en abstenir, ici même, ce genre d'attaques personnelles n'ont rien à faire à notre conseil municipal. Je referme la parenthèse c'était un intermède qui n'appelaient pas de réponse, je pense que le débat est allé suffisamment loin tout à l'heure avec cette conclusion qui n'avait pas lieu d'être.

Hervé FEUILLY : Je vous remercie de m'autoriser à vous répondre.

Benoît ARRIVE : On va s'arrêter là M. FEUILLY.

Hervé FEUILLY : S'il vous plait, je n'ai dénigré personne, je reconnais vos qualités de chef parce que vous couvrez vos adjoints. C'est vraiment dans votre rôle. Cependant il y a des comportements républicains qui doivent être respectés et quand ce n'est pas le cas il convient de le dire.

Benoît ARRIVE : M. FEUILLY, commencez par respecter la parole dans ce conseil. Et puisque vous parlez de respect commencez par respecter ici la distribution dans ce conseil et chacun s'en portera mieux.

1 – ATTRIBUTIONS DU MAIRE – DÉLÉGATION DE POUVOIRS PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut déléguer au maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, certains pouvoirs limitativement énumérés, pour assurer la bonne gestion des affaires de la commune. Par délibération DEL2018_370 du 27 juin 2018, le conseil a accordé délégation au maire pour vingt-trois des vingt-neuf pouvoirs.

Afin d'intégrer une nouvelle juridiction administrative spécialisée « la commission du contentieux du stationnement payant », le conseil municipal a modifié l'alinéa 16 de la façon suivante :

- Saisine et représentation devant les quatre juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, **Commission du Contentieux du Stationnement Payant**, Cour administrative d'Appel et Conseil d'État) pour les :
 - Contentieux de l'annulation,
 - Contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie,
 - **Contestations en matière de forfait de post stationnement.**

17h46 Votants : **134**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

2 – MISE À DISPOSITION DE SALLES PENDANT LA CAMPAGNE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

En prévision des réunions politiques qui se tiendront dans le cadre des élections municipales de mars 2020, certaines salles (liste en annexe) feront l'objet d'une mise à disposition gratuite pendant la période pré-électorale à compter du 1^{er} septembre 2019. La réservation se fera selon les modalités habituelles, les partis politiques seront soumis aux mêmes conditions d'utilisation que tout autre bénéficiaire et l'aménagement de la salle ainsi que la mise en place de tout matériel nécessaire à l'organisation de la réunion politique (sonorisation, etc) restera à la charge du demandeur. Le Théâtre des Miroirs, la salle de l'Agora et le théâtre de Cherbourg resteront payants aux tarifs habituels.

Par ailleurs, une circulaire de la CAF rappelle que : « au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale ou confessionnelle » ainsi les sept centres sociaux et le point d'accueil Northeim ne pourront être utilisés.

Le conseil municipal a adopté cette proposition.

***Hervé FEUILLY** : Je voudrais savoir pourquoi à Tourlaville l'ancienne mairie ne figure pas et la salle Houellebecq. Est ce qu'on peut les intégrer cette liste ?*

***Gilbert LEPOITTEVIN** : L'ancienne mairie, oui. Mais la salle Houellebecq, je ne sais pas si elle en conformité.*

***Hervé FEUILLY** : Mais elle est toujours utilisée aujourd'hui ?*

***Gilbert LEPOITTEVIN** : Très très peu, par une association l'AFAC. Si on peut la mettre, cela ne me dérange pas. Et l'ancienne mairie a été oubliée effectivement. Bon.*

***Benoit ARRIVE** : Alors sur Tourlaville, nous la salle Houellebecq et la salle de l'ancienne mairie.*

17h50 Votants : **134**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

3 – TENDANCE LIVE – CONCERT GRATUIT VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Il est proposé d'organiser un nouveau Tendance Live, en partenariat avec la radio régionale Tendance Ouest, le vendredi 27 septembre 2019, place de Gaulle.

Ce concert permettra d'animer la ville en proposant un rendez-vous musical et gratuit pour tous et toutes. Une dizaine de groupes seront accueillis dans le cadre de la promotion de leur album. Il est demandé à la commune de participer à hauteur de 25.000 € TTC.

Le conseil municipal a approuvé la réalisation de l'édition 2019 de la manifestation et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents relatifs à la manifestation.

17h52 Votants : **134**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV :

4 – COMPOSITION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU PLAN MUNICIPAL DE SANTÉ

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Le Plan Municipal de Santé prévoit plusieurs instances de suivi, dont un comité stratégique qui se réunira tous les trimestres.

Piloté par le Maire, ou le Maire-Adjoint au Développement Social et à la Promotion de la santé, il est composé d'un représentant par commune déléguée, d'un suppléant et d'un représentant de chaque groupe politique du conseil municipal.

Le conseil municipal a validé la composition suivante :

Pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Titulaire : Christian CATHERINE - suppléant : Patrice MARTIN

Pour la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville

Titulaire : Marie-Claire BAUDIN - suppléante : Odile LEFAIX-VÉRON

Pour la commune déléguée de Tourlaville

Titulaire : Nelly SÉBIRE - suppléante : Anne CREN

Pour la commune déléguée de La Glacerie

Titulaire : Catherine DUPREY - suppléant : Jean-Pierre PICHON

Pour la commune déléguée de Querqueville

Titulaire : Jean-Marc HENNEBAUT - suppléante : Annie LAMBERT-CARABIN

Pour le groupe « Le Cercle du Cotentin » : Frédéric LEQUILBEC

Pour le groupe « La Gauche Debout » : Ralph LEJAMPTEL

Pour le groupe « Voix écolo » : Marie-Françoise LEBONNOIS

17h54 Votants : **134**

Pour : **129** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

5 – LUDOTHÈQUE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Afin d'améliorer la lisibilité et les conditions d'accès de tous les utilisateurs de la ludothèque, de faciliter les prêts et les temps d'accueil des familles, il est proposé un nouveau règlement intérieur qui prendra effet à partir du 1^{er} novembre 2019. Les tarifs de la ludothèque n'ayant pas été modifiés depuis 2011, il est proposé de procéder à une revalorisation.

Le conseil municipal a approuvé le nouveau règlement intérieur de la ludothèque municipale de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

[Kristelle JOLY](#) : Je voulais poser la question : pourquoi à Cherbourg-Octeville les ludothèques sont gratuites et pas à Equedreville-Hainneville en fait ? Pour moi c'est le même principe que les bibliothèques.

Dominique HEBERT : Il n'y a pas de ludothèque comparable sur Cherbourg-Octeville par rapport à celle qui est au Puzzle ou même celle qui était à Turlaville. Je ne pense pas que l'on ait le même type d'équipement. En tout cas pas à ma connaissance.

Kristelle JOLY : Il y a une ludothèque à l'Espace Solidaire Françoise Giroud et une ludothèque à l'Espace Solidaire, Olympe de Gouges qui sont des ludothèques avec pleins de jouets qui fonctionnent très bien et qui sont gratuites.

Dominique HEBERT : Mais je n'en doute pas. Mais là, c'est une structure à part entière. Elle est effectivement dans les locaux du puzzle, comme la CAF est dans les locaux du Puzzle, et il y a une structure à part entière indépendante de la structure du centre social, cela ne fait pas partie du même service. C'est municipal, mais elle a son propre projet, ses propres horaires d'ouverture, son propre projet de service. Ce n'est pas un équipement intégré à l'Espace Solidaire comme à Cherbourg-Octeville. On est aussi sur l'historique des communes et pour un certain nombre d'activités, soit il y a des tarifs, soit il y a des gratuités. C'était le choix je pense dans des espaces solidaires de Cherbourg-Octeville. L'accès à la ludothèque est gratuit. La ludothèque d'Equedreville-Hainneville qui était une entité à part de la maison de quartier avait une tarification dès sa création et elle est maintenue aussi aujourd'hui.

17h55 Votants : **134**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

6 – CONVENTION DE COOPÉRATION DANS LE CADRE DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE NORMANDE

Rapporteur : Dominique HÉBERT

L'ambition de la stratégie numérique normande est de faire de la Normandie un territoire de référence pour sa dynamique de développement numérique. Les objectifs de la Région Normandie sont que tous les normands qui le souhaitent puissent être capables d'utiliser les technologies et les services de base d'Internet de manière autonome.

C'est la raison pour laquelle la Région souhaite s'engager, au travers d'une convention de coopération avec l'ensemble des Espaces Publics Numériques (EPN) de Normandie, dans le cadre du dispositif Médiation Numérique Normande.

L'Espace Public Numérique de Cherbourg-en-Cotentin comprend les EPN : du Village Numérique, de la maison solidaire Françoise Giroud, de la maison solidaire Flora Tristan, de la maison solidaire Olympe de Gouges, de la MJC de la Brèche, de la Maison Pour Tous Léo Lagrange, du pôle multimédia de Turlaville ainsi que du centre socio-culturel La Mosaïque.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de coopération, pour une durée de trois ans, avec la Région dans le cadre de la Médiation Numérique Normande.

17h59 Votants : **135**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

7 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET L'ASSOCIATION « VOILES ÉCARLATES »

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin développe, dans le cadre de sa politique jeunesse, de nombreuses actions de prévention et a souhaité mettre en place un partenariat avec l'association Voiles Écarlates pour ses actions de lutte contre la délinquance.

L'association Voiles Écarlates s'engage à participer au dispositif de remobilisation jusqu'à hauteur de 4 journées par an à titre gracieux. Si des journées supplémentaires devaient être organisées elles seront facturées 100 euros par jour.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Voiles Écarlates, dans le cadre des actions de prévention menées par le service jeunesse.

18h02 Votants : **135**

Pour : **124** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

8 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LES COLLÈGES CACHIN, PROVINCES, FERRONNAY ET BUCAILLE-CHARCOT

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Le partenariat entre le service jeunesse de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville et les établissements scolaires permet de créer des liens durables avec les équipes éducatives, de répondre à des demandes spécifiques et de mettre en œuvre des projets transversaux.

Ce partenariat vise plusieurs objectifs : interventions méridiennes hebdomadaires, intervention sur projet spécifique, formation des délégués, élections des membres du Conseil Local de la Jeunesse, animations de semaines de remobilisation, coordination et animation des accueils dans le cadre des mesures d'exclusion accompagnée...

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat, renouvelables chaque année par tacite reconduction, avec les collèges Cachin, Provinces, Bucaille-Charcot et Ferronay, dans le cadre des interventions menées par le service jeunesse.

18h04 Votants : **135**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

9 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA CLASSE RELAIS RATTACHÉE AU COLLÈGE RAYMOND LE CORRE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La classe relais, rattachée au collège Raymond le Corre, est un dispositif de l'Éducation Nationale qui vise à lutter contre le décrochage scolaire. Cette classe relais a souhaité faire intervenir l'éducateur sportif de la Direction des Politiques Éducatives Jeunesse et Vie des quartiers de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, pour mener un cycle sportif dans la salle d'arts martiaux du gymnase Baquesne 2.

Ce partenariat, mené à titre gracieux, a pour objectif de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive des jeunes de la classe relais sous la forme d'ateliers sportifs divers.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le collège Raymond le Corre afin de mettre en place, à titre gracieux, des ateliers sportifs le jeudi de 14 h à 16h30 dans la salle d'arts martiaux du gymnase Baquesne 2 pour les élèves de la classe relais, pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020.

18h05 Votants : **135**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

10 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n°2017_725 du 14 décembre 2017, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2018-2020.

Considérant l'intérêt de cette action qui permet d'apporter une aide aux commerçants et d'améliorer le cadre de vie, le conseil municipal a accordé la subvention suivante :

- 328,50 € à Madame MIOSSEC Marie-Noëlle qui a effectué la rénovation de sa vitrine « L'UNIVERS DE MANO » située 18 rue Au Fourdray 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 1.095 €.

18h06 Votants : **135**

Pour : **126** Contre : **4** Abstentions : **5** NPPV : **0**

11 – SA HLM DU COTENTIN – RÉHABILITATION DE 32 LOGEMENTS SITUÉS ALLÉE DE LA BIHÉE DE BAS, ALLÉE DE LA BIHÉE DE HAUT ET ALLÉE DE LA BRÈCHE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE – GARANTIE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DE 15.865 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM du Cotentin sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 15.865 € dans le cadre de la réhabilitation de 32 logements situés sur la commune déléguée de Querqueville, allée de la Bihée de Bas, allée de la Bihée de Haut, allée de la Brèche.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 15.865 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM du Cotentin la convention de garantie d'emprunt.

18h06 Votants : **135**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

12 – SA HLM DU COTENTIN – RÉHABILITATION DE 80 LOGEMENTS SITUÉS RÉSIDENCE DIDEROT ET RUE A.LEMAREQUIER – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE – GARANTIE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DE 16.132 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM du Cotentin sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 16.132 € dans le cadre de la réhabilitation de 80 logements situés sur la commune déléguée de Tourlaville, résidence Diderot et rue A.Lemaresquier.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 16.132 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM du Cotentin la convention de garantie d'emprunt.

18h07 Votants : **136**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

13 – SA HLM DU COTENTIN – RÉHABILITATION DE 64 LOGEMENTS SITUÉS PLACE JF.MILLET, PLACE BARBEY D'AUREVILLY, AVENUE D'ALLMENDINGEN – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE – GARANTIE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – PRÊT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DE 349.151 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM du Cotentin sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 349.151 € dans le cadre de la réhabilitation de 64 logements situés sur la commune déléguée de Querqueville, place JF.Millet, place Barbey d'Aurevilly, avenue d'Allmendingen.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par la SA HLM du Cotentin auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 349.151 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM du Cotentin la convention de garantie d'emprunt.

18h08 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

14 – SEMINOR – RÉSIDENCE AUTONOMIE DU VIEUX CHÂTEAU – AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – GARANTIE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

SEMINOR a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations le réaménagement d'un prêt initialement garanti par la commune de Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant total de 302.547,37 €.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt pour la ligne de prêt figurant dans l'avenant de réaménagement conclu entre SEMINOR et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 302.547,37 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec SEMINOR la convention de garantie d'emprunt.

Benoit ARRIVE : *Je crois qu'on peut se féliciter, se réjouir collectivement que nos bailleurs sociaux, vous avez il y a un instant la SA HLM, tout à l'heure, Presqu'île Habitat, que les travaux soient menés, ça me semble plutôt être une bonne chose que nos bailleurs sociaux puissent, soit construire, soit réhabiliter. Il y a aussi une vraie attente des habitants, c'est aussi la marque de la dynamique actuelle de la ville. Je voulais simplement vous dire que le monde HLM est quand même en émoi, vous l'avez vu ces derniers jours avec le Congrès National. Le gouvernement actuel attaque de façon extrêmement forte le logement social et on s'inquiète, parfois aussi avec les bailleurs quant à la réalité de ces mesures et surtout aux conséquences du choix du gouvernement actuel sur la vie quotidienne de nos habitants mais on vous tiendra, avec les bailleurs, forcément informés de ce qui est en train de se passer, et qui ne va pas du tout dans le sens de ce qu'on a toujours défendu ici à Cherbourg-en-Cotentin.*

18h09 Votants : **136**

Pour : **106** Contre : **0** Abstentions : **30** NPPV : **0**

15 – PRESQU'ÎLE HABITAT – ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS SITUÉS 39-41 RUE ROGER SALENGRO – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE – GARANTIE DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'Île Habitat sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 447.800 € dans le cadre d'une acquisition en VEFA de 6 logements situés sur la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, au sein de la résidence « Les Terrasses » au 39-41 rue Roger Salengro.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt dans le cadre du prêt souscrit par Presqu'Île Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 447.800 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec Presqu'Île Habitat la convention de garantie d'emprunt.

18h11 Votants : **136**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **8** NPPV : **1 (H.BURNOUF)**

16 – OCTROI D'UNE GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNÉE 2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. En 2018, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale.

L'objet de la présente délibération est de garantir les engagements de l'Agence dans les conditions et limites, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux membres. Elle doit être prise chaque année. La commune de Cherbourg-en-Cotentin détient un encours de 3.434.200 € auprès de l'Agence France Locale à la date du 1^{er} janvier 2019. Il est constitué de deux emprunts cédés par Dexia Crédit Local auprès de l'Agence France Locale en fin d'année 2018.

Le conseil municipal, a octroyé la garantie de Cherbourg-en-Cotentin aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, a autorisé Monsieur le Maire, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de garantie pris par Cherbourg-en-Cotentin dans les conditions définies et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18h15 Votants : **136**

Pour : **109** Contre : **0** Abstentions : **27** NPPV : **0**

17 – USLG BASKET BALL – AVANCE DE SUBVENTION – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La collectivité participe au financement du club USLG basket ball. En 2019, le montant de la subvention accordée a été fixé à 132.000 €

L'USLG basket ball, devant faire face à des difficultés financières temporaires, a sollicité une subvention exceptionnelle de 38.000 € versée en avance de la subvention qui sera proposée au budget primitif 2020.

Le conseil municipal, a décidé du provisionnement d'une subvention exceptionnelle au club de l'USLG basket ball d'un montant de 38.000 €, a dit que ladite subvention constituera une avance sur la subvention annuelle 2020, a autorisé Monsieur le Maire à verser la subvention, dans sa globalité ou de manière partielle, en fonction d'un besoin de trésorerie exprimé par le club au moyen d'une ou plusieurs demandes expresses et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens liant la collectivité avec le club USLG basket ball.

Benoit ARRIVE : *Par anticipation et suite à notre discussion de tout à l'heure M. FEUILLY, je voulais simplement vous préciser avant de poser la question qu'on a reçu le club, qu'on a fait expertiser la demande avec nos services financiers et qu'il s'agit effectivement d'un besoin temporaire de trésorerie et que nous acceptons d'en faire le relais*

Hervé FEUILLY : *Vous voulez parler pour moi mais je suis désolé, je me sens obligé de vous redonner quelques précisions. Et ça va un peu étayer ma requête du début de conseil. Cette subvention exceptionnelle elle est là pour venir rattraper un rappel de charges sociales datant de 3 ou 4 ans. Vous le savez puisque vous avez reçu cette association et une nouvelle fois, ça prouve bien que vos conventions ne sont pas adaptées.*

Benoit ARRIVE : *Je ne sais pas d'où vous tenez vos informations. Ce n'est pas ce qui nous a été présenté il y a un besoin ponctuel de trésorerie qui est lié au fonctionnement du club et notamment probablement à l'arrivée probablement de fonds privés. Donc on nous sollicite sur une avance, non pas une subvention exceptionnelle, je corrige une avance sur la subvention de l'année prochaine pour faire face à un besoin de trésorerie puisque vous savez que la ville accompagne beaucoup le club puisque nous avons augmenté massivement la subvention ces dernières années de l'USLG. La ville est interrogée pour permettre au club de faire face à ce besoin de trésorerie qui, encore une fois, est lié notamment au développement important du club comme le Président a pu nous l'expliquer comme cela a été expertisé par les services.*

Hervé FEUILLY : *Moi aussi je me suis renseigné, j'ai échangé avec les dirigeants, ce que je peux vous dire, et vous le savez bien même si vous ne voulez pas le dire que c'est pour absorber quelque chose qui ne s'est pas bien passé il y a 4-5 ans. Aujourd'hui, ce quelque chose, le Président est obligé d'y faire face. Enfin Jean-Marie LINCENEAU connaît sûrement bien le dossier mais on ne va pas épiloguer sur leur gestion, loin de moi l'idée de polémiquer, je veux tout simplement que vous reveniez sur cette « cochonnerie » de conventions que vous nous avez fait voter.*

Benoit ARRIVE : *Quand je vous écoute vous m'inquiétez, j'ai l'impression que vous êtes en train de nous dire depuis ce soir que tous les clubs de Cherbourg-en-Cotentin sont mal gérés par leur Président et par leurs bénévoles, ça m'inquiète quand je vous entends.*

Jean-Marie LINCENEAU : *Tout simplement pour repréciser qu'en effet à deux reprises, la première fois c'était il y a cinq ans, c'était au début de mon mandat, l'USLG a subi un redressement de l'Urssaf. Et en effet il y a deux ans elle a été à nouveau retapée sur les redressements de l'Urssaf qui sont des redressements pratiquement à la marge. Quand vous avez un contrôle URSSAF, il est bien rare que vous n'ayez pas un moment donné, une remarque et un rattrapage qui est sans amende, je rappelle. Ce n'est pas ça qui justifie la demande qu'ils font, c'est à dire qu'aujourd'hui, ils demandent d'ailleurs uniquement une sorte de provision, une sorte de recours au cas où. Parce que ce n'est pas évident qu'ils aient des difficultés de trésorerie. Mais nous ne pouvions pas procéder a posteriori donc il fallait le faire a priori. Voilà le fond des choses.*

18h21 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

18 – 40^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE L'AMONT QUENTIN – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La fête de l'Amont Quentin fait partie des animations annuelles de début d'été, elle dure 3 jours et voit de nombreux publics présents : acteurs du quartier, écoles, familles,... 2019 voyait à 40^{ème} édition se mettre en œuvre et des animations supplémentaires ont été proposées.

Le conseil municipal a autorisé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association « Les Amis de l'Amont Quentin » dans le cadre de la 40^{ème} édition de la fête de l'Amont Quentin.

18h23 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

19 – ORGANISATION DU SÉLECTIF NATIONAL 1 OCÉAN RACING DU COTENTIN – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU « CLUB DE KAYAK DE MER DU NORD COTENTIN »

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin a organisé les 1^{er} et 2 juin 2019 une sélection nationale 1 « océan racing ». Les épreuves se sont déroulées sur 2 jours et ont réuni 250 participants. Afin de permettre à l'association de mener à bien cette organisation il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2.000 €.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association une subvention exceptionnelle de 2.000 € et à signer l'avenant à la convention d'objectifs.

18h24 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

20 – ORGANISATION DE LA RAD'EAU LIBRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AQUATIC CLUB CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'Aquatic Club Cherbourg-en-Cotentin a organisé le 8 septembre 2019 une épreuve de natation en mer. Cette compétition d'eau libre comportera 3 épreuves, en rade de Cherbourg-en-Cotentin, face au centre aquatique de la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Afin de permettre à l'association de mener à bien son organisation, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € et à signer l'avenant à la convention d'objectifs.

18h25 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

21 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « SON'ARTE » POUR L'ORGANISATION DES BOUCHÉES CHERBOURGEOISES 2019

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'association Son'Arte a organisé en 2018 la première édition de la manifestation « Les Bouchées Cherbourgeoises ». Faute de disponibilité de la salle des fêtes de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, l'association sollicite un soutien de la commune pour le financement d'une tente afin d'installer l'évènement place de Gaulle, où aura également lieu la Fête des Normands.

Le conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.176 € à l'association Son'Arte.

18h27 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

22 – AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS « ÉCOLE DE VOILE DE CHERBOURG »

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La municipalité accompagne l'École de Voile de Cherbourg qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement formalisée par une convention d'objectifs. Afin de mener à bien ses missions, l'École de Voile fait appel à des moniteurs de voile pour compléter ses effectifs, or il apparaît que l'aide apportée par la commune ne permet pas au club de fonctionner dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, l'École de Voile fait face à un renouvellement de matériel important, indispensable à la pratique, notamment les équipements tels que le zodiac assurant la sécurité sur l'eau.

Le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention complémentaire de 10.896 € pour répondre aux difficultés de recrutement, d'une subvention d'équipement de 40.000 € pour le renouvellement du bateau et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs.

18h29 Votants : **136**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

23 – OPÉRATION DE RESTAURATION DES FAÇADES ET COUVERTURES DU THÉÂTRE À L'ITALIENNE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La restauration des façades et des couvertures du théâtre à l'italienne a été inscrite à la programmation de mandat. Les marchés de travaux ont été notifiés en 2018 pour un total HT de 2.027.112,65 €.

L'inventaire prévisionnel des dépenses a été actualisé et porte le montant HT à 2.450.000 €.

Le conseil municipal a approuvé l'actualisation du plan de financement et a autorisé la poursuite de l'opération par la réalisation des travaux.

***Jean-Michel MAGHE :** Dans le courant du mois d'octobre les marchés vont être notifiés, la base vie va s'implanter du côté de la rue des Tribunaux. Petit à petit en octobre-novembre, il y aura le montage des échafaudages. Ensuite, la bâche qui va exiger pour la totalité de sa mise en place un délai de 6 semaines, sera mise en place petit à petit dans le courant du mois de décembre. Les travaux pourront réellement démarrer avec d'abord une intervention sur la charpente et la couverture des pavillons du bâtiment central et ensuite tout ce qui concerne les ouvertures et la réfection de la façade en elle-même, des structures. Un travail sur une douzaine de mois qui se terminera fin 2020.*

Un point sur le tableau : il y a des TF, TO1, TO2, VE2, VE3 ... cela correspond à des tranches fermes c'est-à-dire ce que l'on a commandé réellement, ensuite il y a des tranches optionnelles, on a 18 mois pour les lancer, ensuite les variantes exigées, ce sont des variantes que l'on a demandées et que les entreprises doivent nous chiffrer ainsi que la maîtrise d'œuvre. C'est pour donner un peu de souplesse dans le déroulement et l'organisation du chantier au fur et à mesure des engagements. On va dans quelques semaines voir disparaître la façade réelle et n'avoir plus qu'une image et retrouver presque un nouveau théâtre puisque la couverture on le verra sur les côtés et au niveau de l'œil de bœuf, il y aura des petits changements au niveau de la couverture pour garantir une meilleure étanchéité et une esthétique également.

***Catherine GENTILE :** Parmi les travaux complémentaires que nous avons demandés à l'architecte, il s'agit des 3 portes centrales qui permettent de rentrer dans le hall. Nous avons demandé qu'elles soient vitrées. Pourquoi vitrées ? Cela permettra d'éclairer le hall et de faire en sorte que le public qui passe puisse voir ce qui se passe dans le hall car ce hall est extrêmement sombre actuellement et on avait envie de mettre de la transparence de manière à inciter les gens à franchir les portes. Dans toute la phase d'étude qui a eu lieu, de nombreuses réunions se sont tenues avec les exploitants de ce bâtiment qui sont notamment le Trident et l'artothèque et malgré les travaux, le directeur du Trident suit cela de près mais cela n'empêchera pas la saison de se dérouler normalement. Il y aura une manière d'entrer qui sera tout à fait fluide et cela n'impactera pas l'intérieur du Trident durant la saison.*

18h35 Votants : **136**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

24 – DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION SUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL ÉGLANTINE – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin sollicite l'aide financière de la CAF de la Manche pour réaliser des travaux de rénovation sur le multi-accueil Églantine, pour un montant global de 24.564 € HT. Les recettes sont évaluées à 80 % du montant hors taxes, soit 19.651,20 €.

Le conseil municipal a autorisé cette demande de subvention auprès de la CAF de la Manche.

18h37 Votants : **136**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **1** (Karine Hurel)

25 – VENTE DE VÉHICULES, ENGINES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules et engins ou suite à une évolution des besoins des services, la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite se séparer d'un certain nombre de biens.

La vente aux enchères publiques de ces biens sera confiée à Maître BOSCHER, commissaire-priseur. Les frais forfaitaires et de publicité restant à la charge de la collectivité s'élèvent à 12 % HT prélevés sur le produit de la vente.

Le conseil municipal a autorisé la vente de ces biens aux enchères, ou à défaut par tout autre moyen approprié, a autorisé Monsieur le Maire à signer la réquisition de vente et à en encaisser le produit.

18h38 Votants : **136**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

26 – CESSION À LA VILLE DE DEUX VÉHICULES ACQUIS PAR LE CCAS

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Deux minibus 9 places de type Renault Trafic ont été acquis par le CCAS sur les exercices 2018 et 2019. Cependant, ceux-ci se sont avérés non adaptés aux besoins du service. En effet, le public en accueil de jour et EHPAD est à un niveau de dépendance élevé et le Renault Trafic n'est pas adapté.

La ville a donc décidé de racheter ces deux véhicules.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les certificats de cession des véhicules Renault Trafic EZ-532-TF et FA-848-SA ainsi que les demandes d'immatriculation au nom de la commune et a autorisé le versement sur le budget du CCAS de la somme de 36.690,70 € correspondant à ces acquisitions.

18h39 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

27 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ ET L'IME « LA MAISON DE LILY » DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Le projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap au sein de la crèche de La Glacerie a fait l'objet dès 2015 d'une convention de partenariat et d'accompagnement avec la CAF et le pôle ressources handicap de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Manche.

Dans le cadre du projet handicap la crèche favorise l'inclusion des enfants handicapés en milieu ordinaire. Néanmoins le handicap ne permet pas toujours d'envisager une scolarité ordinaire à la sortie de la crèche.

Afin de mettre en lien les familles avec la maison de Lily pour éviter la rupture de parcours et de simplifier les démarches pour les familles, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet le 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2020.

18h42 Votants : **136**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

28 – VENTE DE TERRAIN SCI DU 37 RUE GRANDE RUE – PONT TOURNANT – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée BO n°70 d'une superficie de 501 m², située sur le Pont Tournant, commune déléguée de Cherbourg-Octeville. La partie ouest de cette parcelle, pour une superficie d'environ 90 m², intéresse la société SCI du 37 rue Grande Rue, par ailleurs acquéreur auprès de Ports de Normandie du bâtiment de l'ex-Capitainerie contigu.

Le pôle évaluation de la Direction Immobilière de l'État a fixé la valeur de ce terrain à 5.600 €. Par courrier, la SCI du 37 rue Grande Rue a présenté une offre d'achat au prix de 10.800 €. L'acquéreur prendrait à sa charge les frais de division parcellaire et les frais d'acte notarié.

Le conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de l'immeuble cadastré BO n°70 pour une superficie de 902 m² environ, située sur le Pont Tournant, au profit de la SCI du 37 rue Grande Rue pour un prix global de 10.800 €, a accepté la prise en charge financière du déplacement des candélabres et panneaux de signalisation devant l'emprise du projet, a autorisé l'acquéreur à déposer dès à présent toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le bien vendu et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique contenant division parcellaire et vente à recevoir par acte notarié et tout avant contrat nécessaire.

18h43 Votants : **136**

Pour : **129** Contre : **1** Abstentions : **6** NPPV : **0**

29 – PARC D'ACTIVITÉ DES FOURCHES – VENTE AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – COMMUNES DÉLÉGUÉES D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE ET DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Le centre prothésiste dentaire Chuinard est implanté sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, 6 passage Loisel. Ses locaux actuels sont devenus inadaptés à l'évolution technologique du métier ainsi qu'à la réglementation d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite. Le centre souhaite transférer son cabinet de prothèse dentaire sur le parc d'activité des Fourches et manifeste son intérêt à acquérir le lot n°72 (parcelles 173BX n°277, 173BX n°275 et 383AY n°1145) pour une superficie totale de 1.066 m². Pour mener à bien ce projet, il est proposé de vendre ces parcelles à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, compétente en matière d'activité économique.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Immobilière de l'État a fixé la valeur vénale des parcelles à 15,24 € le m².

Le conseil municipal a autorisé la vente au profit de la communauté d'agglomération le Cotentin du lot n°72, a autorisé dès à présent le centre prothésiste dentaire Chuinard à déposer toutes demandes d'autorisations administratives ou études préalables nécessaires à ces opérations dès avant la régularisation de l'acte authentique de vente au profit de l'agglomération le Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et ses annexes au profit de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

18h45 Votants : **136**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

30 – PARC D'ACTIVITÉ DE BÉNÉCÈRE – VENTES AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La société CEFORAS FORMATION est actuellement locataire d'un ancien bâtiment industriel, aujourd'hui vétuste, situé rue Aristide Briand, sur la commune déléguée de Tourlaville. Ce site ne dispose pas de suffisamment de places de stationnement et de salles de formation, et ne permet pas la création d'une extension qui permettrait à cette société de réaliser sur site des formations supplémentaires.

Dès lors, CEFORAS FORMATION souhaite désormais construire une structure plus adaptée à ses besoins et projette la construction d'un bâtiment de 2.250 m² composé d'un atelier, de bureaux et de salles de formation, nécessitant l'acquisition d'un terrain d'une superficie minimum de 10.000 m².

La société a donc manifesté sa volonté d'acquérir une partie des lots n°7 et 8 du parc d'activités de Bénécère, à savoir partie des parcelles cadastrées 173AX n°233, 66 et 65 pour une superficie totale d'environ 11.500 m². Il est proposé d'accepter cette vente au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin, compétente en matière d'activité économique.

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Immobilière de l'État a fixé la valeur vénale des parcelles entre 12 € et 13,5 € le m².

Le conseil municipal a autorisé l'aliénation au profit de la communauté d'agglomération Le Cotentin, moyennant le prix de 13,5 € le m², des parcelles 173AX n°233, 66 et 65 pour une superficie totale d'environ 11.500 m², a autorisé dès à présent la société CEFORAS FORMATION à déposer toutes demandes d'autorisations administratives ou études préalables nécessaires à ces opérations et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et ses annexes et tout avant-contrat relatif à cette vente au profit de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

18h46 Votants : **136**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

31 – COMMODAT – VALLÉE DE CRÈVECOEUR – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Dans la vallée de Crèvecoeur, la collectivité a acquis au fur et à mesure des disponibilités un site naturel d'une superficie d'environ 30 hectares, dans ce secteur limitrophe de l'urbanisation, situé entre les Rouges Terres et la vallée de Quincampoix, site composé de bois, taillis, de prés bocagers et de plaines, dans une topographie à déclivité importante.

Afin de réduire au maximum les frais d'entretien de certains terrains, il est proposé de conclure un commodat, non soumis au statut de fermage, d'une durée de deux ans, reconductible de manière expresse. Il s'agit de prêt à usage, à titre gratuit, en échange de l'entretien du terrain.

Le conseil municipal a accepté la conclusion à titre gratuit d'un commodat au profit de Madame Sandrine DUQUESNE, pour une durée de deux années, sur la parcelle 203AO n°243 en contrepartie de l'entretien du terrain et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à usage correspondant pour les années civiles 2019 et 2020.

18h48 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

32 – VENTE AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN – SECTEUR BRÉQUECAL – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Compétente en matière d'activités économiques, la Communauté d'Agglomération Le Cotentin souhaite acquérir les parcelles appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, comme étant issues du patrimoine de l'ex-Communauté Urbaine de Cherbourg, à savoir les parcelles cadastrées 602AK n°22, 147 et 145, d'une superficie totale de 18.196 m² en vue de mener à bien le projet de création de la ZAC d'activités économiques dite « de Bréquecal ».

Le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Immobilière de l'État a fixé la valeur vénale des parcelles à 4 € le m², soit 72.784 € pour 18.196 m².

Le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles 602AK n°22, 147 et 145 pour une superficie totale de 18.196 m² au profit de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, au prix de 4 €/m², a autorisé la Communauté d'Agglomération Le Cotentin à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et à effectuer toutes les études préalables et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente.

18h50 Votants : **136**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **6** NPPV : **0**

***Benoit ARRIVE :** je profite de ces délibérations pour vous dire que nos zones d'activités se portent extrêmement bien. Compte tenu du dynamisme de la commune aujourd'hui sur le plan économique nous avons presque tout vendu à la fois aux Fourches et à Bénéçère et là on est train de préparer l'avenir avec Brequecal.*

33 – MISE EN VENTE MAISON À USAGE D'HABITATION SITUÉE 8 CHEMIN DES AIGUILLONS – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un bien immobilier situé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, 8 chemin des Aiguillons, cadastré section 383AC n°166. Il s'agit d'un pavillon individuel de construction traditionnelle en agglos et toiture tuiles, édifié de plain-pied au cours de l'année 1978, composé de cinq pièces principales et ayant une surface globale de 68 m² habitables environ. Précédemment utilisé comme logement de fonction pour le gardien du cimetière des Aiguillons, il est aujourd'hui libre d'occupation.

Le pôle d'évaluation de la Direction Immobilière de l'État a évalué ce bien à 125.000 €.

Dans le cadre d'une politique d'optimisation patrimoniale, le conseil municipal a approuvé le principe de la mise en vente de ce bien immobilier, a autorisé Monsieur le Maire à signer un mandat de vente au prix de 130.000 €, a approuvé la vente de ce bien immobilier au prix de 130.000 € net vendeur, en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, a autorisé cet acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes.

18h51 Votants : **136**

Pour : **127** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

34 – MISE EN VENTE MAISON À USAGE D'HABITATION SITUÉE 81 RUE DE BELGIQUE – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EUQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un bien immobilier situé sur la commune déléguée d'Euqueurdreville-Hainneville, 81 rue de Belgique, cadastré section 173BS n°276. Il s'agit d'un immeuble de type pavillonnaire, accolé d'un côté, édifié sur une parcelle de 467 m², sa surface habitable est estimée à 86 m². Précédemment utilisé comme logement de fonction pour les astreintes mises en place au sein du service des sports, il est aujourd'hui libre d'occupation.

Le pôle d'évaluation de la Direction Immobilière de l'État a évalué ce bien à 103.000 €.

Dans le cadre d'une politique d'optimisation patrimoniale, le conseil municipal a approuvé le principe de la mise en vente de ce bien immobilier, a autorisé Monsieur le Maire à signer un mandat de vente au prix de 125.000 €, a approuvé la vente de ce bien immobilier au prix de 125.000 € net vendeur, en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, a autorisé cet acquéreur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes.

18h53 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

35 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME SUR UN IMMEUBLE APPARTENANT À LA VILLE – VENTE EN COURS – RUE DU LANGUEDOC – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Jean-Marie LINCHENEAU

Le conseil a autorisé l'EURL HANNA, représentée par Monsieur Jean-Michel HANNAERT, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme portant sur l'immeuble situé à Cherbourg-en-Cotentin, en la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, rue du Languedoc, cadastré section 383AS 157 et partie de la parcelle cadastrée 383 AS 139, et à effectuer toute étude préalable nécessaire.

Il est précisé que cette autorisation constitue un complément des délibérations DEL 2018_030 en date du 7 février 2018 et DEL 2018_637 en date du 13 décembre 2018, dont les dispositions demeurent par ailleurs inchangées.

18h55 Votants : **136**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **1** (M. BURNOUF)

36 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Annick GODEFROY

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, ...), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 14 agents contractuels et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

***Benoit ARRIVE :** Vous avez plusieurs documents sur vos pupitres, notamment un document qui concerne Octobre Rose, Frédéric BASTIAN vous parlera tout à l'heure. Je voudrais aussi vous parler du document Guide des piscines de Cherbourg-en-Cotentin. C'est une nouveauté c'est un travail important qui a été fait. Je voudrais remercier la Coordination des Politiques Publiques, Dominique HEBERT et l'ensemble des services des sports de nos communes déléguées, l'ensemble des maires adjoints au sport qui ont fait ce travail. C'est un vrai document qui rend service à la population et qui simplifie un certain nombre de choses. On voit aussi des avancées en termes de coordination et de communication. Dominique, mesdames, messieurs les maires adjoints au sport, merci pour l'excellent travail qui a été fait et qui va dans le sens de ce que les habitants nous demandent en étant capable de simplifier les choses avec la création progressive de Cherbourg-en-Cotentin sur les questions que sont la coordination de nos différentes politiques à la nouvelle échelle.*

18h56 Votants : **136**

Pour : **103** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

37 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Annick GODEFROY

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications portent sur :

- la création de 3 postes au Pôle Administration Générale,
- la création de 2 postes au POMSSIRH,
- la création d'1 poste au Pôle de territoire de Querqueville,
- la création d'1 poste à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques,
- la création d'1 poste au Pôle Finances et achats publics,

Le conseil municipal a adopté ces modifications à compter du 1^{er} octobre 2019.

18h58 Votants : **136**

Pour : **110** Contre : **0** Abstentions : **26** NPPV : **0**

38 – FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT ET DE CHÈQUES D'AIDE PERSONNALISÉE – GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – CONSTITUTION DU GROUPEMENT – SIGNATURE DE LA CONVENTION – AUTORISATION

Rapporteur : Sylvie DELAUNAY

Avant la création de Cherbourg-en-Cotentin, deux collectivités (Equeurdreville-Hainneville et Querqueville) attribuaient des chèques- déjeuners à leurs agents. Suite à la création de Cherbourg-en-Cotentin, il a été convenu de maintenir l'attribution des titres restaurant aux agents qui en bénéficiaient avant le 1^{er} janvier 2016. Ces prestations concernent des agents ville et des agents CCAS.

Par ailleurs, le CCAS procède à l'acquisition de chèques d'accompagnement personnalisé (alimentation – hygiène – énergie) afin de pouvoir répondre aux besoins de certains de ses bénéficiaires.

Il est donc envisagé la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS, en vue du lancement d'une procédure qui serait décomposée en deux lots, le premier pour la fourniture de titres restaurant et le second pour la fourniture des chèques d'accompagnement personnalisé.

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin pour les fournitures de titres restaurant et de chèques d'aide personnalisée, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les fournitures de titres restaurant et de chèques d'aide personnalisée, entre la commune et le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin.

Madame DELAUNAY est désignée titulaire et Monsieur BAUDIN suppléant en tant que membres de la CAO du groupement les représentants de la commune élus au sein de la CAO lors de la séance du 21 mars 2018.

18h59 Votants : **136**

Pour : **125** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

39 – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SUPERVISION, EXPLOITATION MAINTENANCE ET SERVICES AUX USAGERS DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Rapporteur : Arnaud CATHERINE

La communauté urbaine de Cherbourg avait répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Pour la mise en œuvre de ce projet, un groupement de commandes a été constitué entre le SDEM50, la commune d'Avranches, la communauté urbaine de Cherbourg (puis la commune de Cherbourg-en-Cotentin) et la commune de Saint-Lô. Ce groupement, coordonné par le SDEM50, a eu pour objet la passation d'un marché de fourniture, pose, supervision et maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Sur le département, 131 bornes ont été posées, dont 22 sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Les prestations de supervision et maintenance des bornes sont à maintenir sur toute la durée de vie des bornes. Le marché actuel arrive à échéance le 1^{er} mars 2020, il convient d'anticiper son renouvellement.

Le SDEM 50 propose de relancer un marché sous forme de groupement de commandes dont les prestations comprendraient celle du premier marché mais auxquelles viendraient s'ajouter la gestion dont il a actuellement la charge.

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion à un groupement de commandes constitué conformément au code de la commande publique avec d'autres pouvoirs adjudicateurs et a autorisé la signature de la convention de groupement subséquente et ses avenants quels que soient l'objet, la nature, le mode de passation ou le montant du ou des marchés qui en découleront.

Arnaud CATHERINE : Je profite de la délibération pour vous informer que la ville depuis le mois de juin est labellisée Citergie, nous avons voté une délibération, cela vient récompenser les efforts de la ville en matière de maîtrise de l'énergie. C'est le premier niveau de labellisation, c'est encourageant pour une collectivité qui finalement n'est pas si vieille.

Benoit ARRIVE : Merci M. CATHERINE et merci à vous de porter ce projet avec les agents de la ville qui travaillent à vos côtés. Tout à l'heure M. MAGHE nous disait qu'on essaie de prendre ce qui se faisait de bien dans les communes devenues communes déléguées, et de l'étendre progressivement à Cherbourg-en-Cotentin. Là aussi c'est un exemple car la commune d'Equedreville Hainneville avait pris de l'avance et avait été labellisée à un autre niveau encore mais Cherbourg-en-Cotentin prend le chemin et ça va aussi dans le sens de ce que l'on souhaite faire ici en terme environnemental et en terme de développement durable. Félicitations à vous et vos équipes sur ce premier niveau de labellisation. Nous avons d'autres actions à mener pour aller chercher la labellisation supérieure dans les mois et années qui viennent.

19h02 Votants : **136**

Pour : **131** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

40 – ATELIERS D'ÉCRITURE « MERCURIELLES 2019 » - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Catherine GENTILE

« Les Mercurielles » sont une manifestation culturelle qui regroupe une vingtaine d'ateliers d'écriture, une rencontre littéraire autour des auteurs invités et un spectacle de restitution sous forme théâtralisée. Ces ateliers sont majoritairement destinés à un public marginalisé, assez éloigné de la culture. Ils sont animés par des écrivains professionnels.

20 ateliers sont programmés de 14 au 18 octobre 2019, ainsi qu'une rencontre littéraire et un spectacle de restitution qui aura lieu au Théâtre des Miroirs le vendredi 18 octobre.

Le budget prévisionnel de l'édition 2019 s'élève à 37.672 €. Le financement est assuré par la commune (24.672 €) avec les concours sollicités auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (8.000 €), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (4.500 €) et du dispositif Culture-Justice (500 €).

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour solliciter les subventions les plus larges.

Claudie LAUNOY : Pour compléter tes propos et le programme que tu as présenté pour cette édition, pour nous l'idée des Mercurielles, c'est de se servir du support de l'écriture avec des auteurs qui sont reconnus pour que des personnes dites fragilisées ou éloignées d'une certaine forme de culture, puissent se rendre compte par elles-mêmes quelles sont en capacité d'écrire ou de se raconter.

A l'occasion des différents ateliers des éditions passées, nous avons pu constater qu'il n'était pas évident de prendre le stylo et d'oser écrire. Ce que nous avons remarqué aussi, c'est ensuite la fierté de ces devenus auteurs amateurs à l'occasion de la parution de leurs textes, comme le disait Catherine, que ce soit sous forme de livres ou de pièces de théâtre. Cette année se déroulera la 19ème édition des Mercurielles mais nous sommes déjà en train de préparer les 20 ans de cette belle action pour laquelle nous espérons avoir les moyens de mettre en œuvre nos ambitions.

19h05 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

41 – MUSÉE EMMANUEL LIAIS – MISE EN VENTE D'ARTICLES

Rapporteur : Catherine GENTILE

Afin de renforcer l'attractivité du musée Emmanuel Liais, un espace dédié à la vente offre aux visiteurs un panel d'articles en lien avec les collections présentées.

Le conseil municipal a approuvé la mise en régie de nouveaux articles (13 modèles de cartes postales en 250 exemplaires chacun) et a accepté la mise hors commerce de 650 articles.

19h06 Votants : **136**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **1** (Hubert OLIVIER)

42 – DÉPÉNALISATION DE STATIONNEMENT PAYANT – CONVENTION DE REVERSEMENT DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN

Rapporteur : Hervé BURNOUF

Par délibération DEL2017_647 en date du 15/11/2017, le conseil municipal a institué la redevance de stationnement et a défini le périmètre de la zone de stationnement payant pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin. La communauté d'agglomération Le Cotentin est, quant à elle, compétente en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Dans le cadre de l'article L 2333-87, III du CGCT, le produit des forfaits de post-stationnement finance les opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement et la circulation. Si la commune qui a institué la redevance de stationnement est compétente en matière de voirie, une partie de ce produit peut être utilisée pour financer des opérations de voirie.

En application de l'article R 2333-120-18, les recettes issues des forfaits de post-stationnement sont perçues par la commune.

Les modalités de répartition des recettes des FPS représentent un enjeu important pour les équilibres budgétaires tant pour la commune que pour l'Établissement Public de Coopération Intercommunale. En ce sens, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la communauté d'agglomération Le Cotentin ont décidé de signer, comme l'année précédente, une convention aux fins d'organiser le reversement en 2020 des recettes issues des forfaits post-stationnement de l'année 2019.

Le conseil municipal a approuvé le projet de convention de reversement du Forfait Post Stationnement à la communauté d'agglomération Le Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents y afférant.

19h07 Votants **136**

Pour : **126** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

43 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT PRESQU'ÎLE HABITAT ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Suite à l'Assemblée Générale Constitutive du 19 avril 2019 de la Société Coopérative d'Intérêt Général à responsabilité limitée et capital variable « Centre de Santé Brès-Croizat », celle-ci a pu être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 9 juillet 2019.

La ville souhaite contribuer à l'aménagement des locaux qui accueilleront le futur centre de santé et qui appartiennent à l'Office Public de l'Habitat Presqu'Île Habitat, afin de pouvoir ouvrir la structure au 1^{er} janvier 2020. Pour ce faire, une convention de subventionnement doit être conclue entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et l'office public de l'habitat Presqu'Île Habitat.

Presqu'Île Habitat s'engage à réaliser les travaux nécessaires à l'installation de l'équipe pluri professionnelle du Centre de Santé Brès-Croizat au 1^{er} janvier 2020. En contrepartie la ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à verser à Presqu'Île Habitat une subvention d'investissement à hauteur du coût partiel des travaux. Celui-ci est estimé à hauteur de l'espace occupé par les professionnels du Centre de Santé, en l'espèce 72 % de la surface totale et correspond à un coût total de 330.566,40 euros TTC.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de subventionnement entre l'Office Public de l'Habitat Presqu'Île Habitat et la ville de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que les prochains avenants et tous documents afférents et a autorisé la ville de Cherbourg en Cotentin, à régler la subvention à l'Office Public de l'Habitat Presqu'Île Habitat pour un montant total de 330.566,40 €.

***Frédéric BASTIAN :** En préambule, je souhaiterais faire un point car cet après-midi, nous avons eu une rencontre avec les services de l'Etat et les personnes qui s'occupent de l'accueil de nuit à Cherbourg-en-Cotentin, place Gambetta car nous sommes à deux ans d'ouverture de ce site pour mémoire c'est un site qui accueille des personnes sans domicile sur le territoire. Je voulais vous parler d'un point qui me paraît intéressant et qui montre ainsi la pertinence de la participation de la ville à ce dispositif.*

Au 15 septembre 2019 cet accueil de nuit a permis d'accueillir 229 personnes différentes, qui ont été accueillies dans de bonnes conditions depuis le 1er janvier 2019, ce qui représente un taux d'occupation de 94% sur l'année, 30% des bénéficiaires ont moins de 25 ans, c'est quand même quelque chose qu'il faut que l'on ait à l'esprit. Le nombre de femmes en progression constante montre l'attention que l'on doit avoir auprès de cette population. Et aussi une population étrangère homme de 93 personnes qui sont accueillies au niveau de cet accueil de nuit.

Il me paraissait important de vous en parler, non pas parce que l'Etat accepte de prolonger ce dispositif, on avait eu beaucoup de difficultés pour que l'Etat participe à ce dispositif et on est aujourd'hui particulièrement satisfait que l'Etat reconnaisse la pertinence de ce qu'on souhaitait, mais a, par exemple, donné une subvention supplémentaire de 30 000€ pour permettre un accompagnement social de ces personnes.

Pour mémoire la ville de Cherbourg-en-Cotentin accompagne ce projet alors que ce n'est pas son domaine de compétences, à hauteur de 100 000€ par an sur un budget total de 210 000€. Je voulais le dire Monsieur le Maire car je pense que c'est important de parler de ces sujets et notamment de ces personnes qui sont quelque fois invisibles et on voit que finalement il y a quand même près de 250 personnes sur notre territoire qui fréquentent l'accueil de nuit donc c'est la partie émergée de l'iceberg. On a, tout à fait, été lucide d'aller dans ce sens.

Voilà pour ce point, je vais maintenant présenter mes deux délibérations, mais j'aurais bien voulu que M. LEJAMTEL puisse présenter l'une des deux délibérations tant il a été actif et présent sur ce projet. Je présente la délibération qui est l' « Adoption de la convention de subventionnement entre l'office public d'habitat Presqu'île Habitat et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin » et M. LEJAMTEL pourrait présenter « l'adoption de la convention de partenariat entre la Ville de Cherbourg-en-cotentin et la société coopérative d'intérêt collectif relative au centre de santé Bres-Croizat » puisqu'il est élu de Cherbourg-en-Cotentin et membre de la société coopérative. Je présente la mienne et ensuite si c'est possible M. LEJAMTEL vous pourrez présenter l'autre délibération.

Au travers de cette participation de la ville on entre dans la phase active de la mise en œuvre de ce centre de santé. Je vois dans le fond de la salle et j'en suis ravi, le gérant provisoire de la SCIC le docteur Benoit PERET et la future directrice administrative, Coline LECANU, qui sont présents et je les en remercie très sincèrement car ils montrent ainsi la reconnaissance de la SCIC à l'engagement de la collectivité et auprès d'eux, Mme MALMARTEL, qui est la DGA du pôle promotion de la santé, et qui a aidé aussi à la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Aujourd'hui c'est un temps important, une délibération importante, comme la suivante, et c'est pour cela que j'ai souhaité que ce soit M. LEJAMTEL qui présente la délibération suivante car nous avons vraiment fait un travail important au cours de ces quelques années. Aujourd'hui on arrive à la finalité c'est à dire que la SCIC puisse prendre son envol, son autonomie et avec des perspectives de candidatures médicales qui sont réelles et qui devraient nous permettre de confirmer l'ouverture de ce centre de santé au 1^{er} janvier 2020.

Benoit ARRIVE : La délibération suivante sera présentée par Ralph LEJAMTEL. Vous savez à quel point ce dossier du centre de santé à statut salarié était important pour Cherbourg-en-Cotentin. J'ai confié ce dossier à Frédéric BASTIAN et Ralph LEJAMTEL qui ont appris progressivement à la fois à se connaître et à travailler ensemble et ont réussi à mener ce projet avec un degré de complexité important puisqu'il a fallu inventer et mettre en cohérence ce dispositif pour arriver au bout. Dans quelques mois le centre de santé à statut salarié ouvrira. La ville y met des moyens importants, en dehors de toute compétence, je le rappelle également, on vient combler un déficit et un manque de l'Etat. Ce centre de santé ouvrira on l'espère le plus rapidement possible. On a un certain nombre de candidatures intéressantes de médecins, on reviendra pour vous le préciser. J'en profite pour remercier Ralph LEJAMTEL et Frédéric BASTIAN pour le travail qui a été fait. Je voudrais saluer Presqu'île Habitat qui est partie prenante, et puis comme Frédéric l'a fait je voudrais saluer, Anne MALMATEL, Coline LECANU et vous, Docteur PERET, car vous avez été aussi la cheville ouvrière. Il y a encore beaucoup de travail, je sais que vous en êtes conscient mais je voulais au nom de Cherbourg-en-Cotentin vous remercier car ce centre de santé à statut salarié est attendu des habitants. Ce n'est peut-être pas la seule réponse aux problématiques médicales que l'on peut connaître mais c'est une des réponses. On va l'expertiser, le mettre en place. Il faudra aussi faire des choix car c'est un fort engagement financier de la ville mais ça me paraît aller dans le bon sens. Bravo à toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet. Puis maintenant on attend le début des travaux, le recrutement et que ce centre puisse ouvrir le plus rapidement possible dans l'intérêt des habitants de Cherbourg-en-Cotentin et là aussi Cherbourg-en-Cotentin sera en avance et pourra servir d'exemple à d'autres structures au niveau nationale qui voudraient suivre le même chemin que le nôtre.

Ralph LEJAMTEL : *Je remercie Frédéric BASTIAN pour ce bel hommage de me laisser présenter une délibération. C'est le passage du politique au coopératif car c'est une société coopérative, je salue Mme LECANU et M. PERET. Il y a eu beaucoup de faits autour du centre de santé alors on est content qu'il arrive à maturité et qu'il puisse fonctionner mais en tout cas merci aux professionnels qu'ils sont, de faire vivre le projet autour de la société coopérative et c'est vrai qu'à travers ces deux délibérations de ce soir c'est une transition, pas un passage de témoin car on a travaillé ensemble depuis quelques années. La possibilité pour des habitants de retrouver un médecin c'était notre projet et le fait de le réaliser c'est un soulagement et une satisfaction. Je remercie également Mme MALMARTEL qui venait de la Courneuve où il y avait un centre de santé également et elle avait ce recul d'expérience sur les centres de santé. Ceci pour dire qu'en termes de compétences autour de ce projet il y en a eu beaucoup et c'est pour ça qu'il peut voir le jour. Le lien entre la Ville et la société coopérative va s'articuler autour d'abord d'un projet de prévention qui est le projet de prévention du plan municipal de santé présenté ici au mois de juin. La Ville, qui est représentée au sein de la société coopérative, a des objectifs à mettre en œuvre et elle fera valoir au sein de cette société coopérative ses objectifs en contractualisant par ailleurs autour de l'effectivité de ce suivi d'objectifs, autour de l'enjeu de prévention qui est un enjeu déterminant de la santé. Mais ensuite il faut le mettre en œuvre à travers des actions concrètes et à travers ce que sera l'activité des médecins qui travailleront dans ce centre.*

Merci beaucoup M. BASTIAN pour cette gentille adresse pour présenter la délibération. Merci à Monsieur le Maire, merci Mme LECANU, merci M. PERET, Merci Mme MALMARTEL, bon vent au centre de santé Brès-Croizat et rendez-vous à l'ouverture et puis bienvenue aux médecins qui travailleront dans cet outil.

Benoit ARRIVE : *Ce dossier qui vous l'avez compris est extrêmement important et c'était probablement la délibération et les délibérations essentielles de ce conseil. Il y a des mois et des mois que l'on vous parle de ce centre santé encore une fois cela a été un dossier compliqué. Il a fallu inventer et je pense que l'on arrive au bout et que le docteur PERET qui va faire fonctionner tout cela a encore un peu de travail, mais on sent que les choses avancent. Le fait aussi d'avoir des candidatures est une bonne chose et en tout cas ce qui nous importe encore une fois avec le soutien financier important de Cherbourg-en-Cotentin, c'est que ce centre puisse ouvrir le plus rapidement car les habitants l'attendent de façon bien légitime.*

19h15 Votants : **136**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

44 – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF RELATIVE AU CENTRE DE SANTÉ BRÈS-CROIZAT

Rapporteur : Frédéric BASTIAN

Suite à l'Assemblée Générale Constitutive du 19 avril 2019 de la Société Coopérative d'Intérêt Général à responsabilité limitée et capital variable « Centre de Santé Brès-Croizat », celle-ci a pu être immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 9 juillet 2019.

Elle doit à présent élaborer et formaliser le projet de santé de la future structure sanitaire de proximité qu'elle aura à gérer. Le projet de santé du Centre de Santé comprend la réalisation d'activités de diagnostic et de soins et le développement d'actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé.

La ville a adopté au conseil municipal du 26 juin 2019 son Plan Municipal de Santé visant à améliorer les environnements physiques et sociaux, à modifier les comportements et les habitudes de vie, à favoriser la prévention et l'accès aux soins ou encore réduire les inégalités de santé sur le territoire.

Il convient que le Centre de Santé Brès-Croizat grâce à son projet de santé participe à cette politique publique.

Une convention de partenariat est conclue entre la Ville et la Société Coopérative gestionnaire du Centre de Santé afin de formaliser leur collaboration pour la réalisation d'actions communes de prévention, de promotion et d'éducation à la santé sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif gestionnaire du Centre de Santé Brès-Croizat et autorise le versement de la subvention, au titre de l'année 2019, à la Société Coopérative gestionnaire du Centre de Santé Brès-Croizat pour un montant total de 150.000 € (100 000 € en investissement et 50 000 € en fonctionnement).

Frédéric BASTIAN : M. LEJAMTEL a dit quelque chose d'important, il a dit que ce centre de santé c'était un centre de santé de tous les cherbourgeois et moi je voudrais ici remercier chacune et chacun des élus ici présents ce soir qui par leur vote unanime démontrent bien que c'est le centre de santé de l'ensemble des cherbourgeois(es). Merci très sincèrement.

Octobre Rose, c'est du 1^{er} au 27 octobre. Octobre Rose a démarré en 2009-2010. Au départ c'était une demie journée et actuellement nous sommes presque sur un mois. Il y a des activités ludiques, sportives, de sensibilisation notamment sur tout ce qui concerne l'angoisse que peuvent avoir certaines femmes de faire une mammographie. On a mis en place ce qu'on appelle des mammographies accompagnées pour démystifier cet examen et permettre à des femmes éloignées du soin d'être accompagnées dans le soin avec des équipes de l'hôpital et de la polyclinique qui les accueille avec grande bienveillance.

Je vous invite à participer à cet « Octobre Rose », il y a forcément quelque chose qui correspondra à ce que vous aimez faire. Il y a une course le 7 octobre par exemple.

Merci de votre participation et de votre sensibilisation. Portez ce message du dépistage il est essentiel. Une information importante : on dit souvent que nous ne pouvons pas mesurer les politiques de santé, de prévention. Or depuis 2010, date de mise en œuvre de ce dispositif, on ne peut pas dire qu'il y a moins de cancers sur notre territoire de la Manche, cependant l'Iris Manche dit qu'il y a beaucoup plus de dépistages du cancer du sein sur notre territoire proportionnellement à d'autres territoires où il n'y a pas une telle campagne de menée. Cela justifie l'engagement de la collectivité en faveur de ce travail. Merci à vous.

19h25 Votants : **135**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

45 – PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (PUCS). APPEL À PROJETS 2019 – 3^{ÈME} SESSION D'OCTROI DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Claudie LAUNOY

Dans le cadre de l'édition 2019 de l'appel à projets visant à approuver les initiatives locales, le comité de suivi du projet urbain de cohésion sociale (PUCS) a validé deux actions.

Le conseil municipal autorise les subventions ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Porteur de projet	Projet	Subvention proposée au titre du PUCS
CKMNC	Réussir son brevet	1 000 euros
ACC	J'apprends à nager	892 euros
TOTAL DES PROPOSITIONS 3ème session		1 892 euros

19h29 Votants : **135**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

46 – PORT CHANTEREYNE – REMISE DE REDEVANCES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Ayant été récemment sollicité par plusieurs organisations dont l'objectif est de mettre en place des événements à Cherbourg-en-Cotentin ou de promouvoir le port de plaisance, le conseil municipal accorde une remise de redevances de stationnement à l'occasion des événements suivants :

<u>Défi Voile Normandie</u>	Organisée par l'Institut Médico Professionnel de Fécamp, la 5 ^e édition de l'IMProtransmanche « Défi Voile Normandie 2019 » réunira 12 bateaux. Ce projet est destiné à faire naviguer environ 25 jeunes fréquentant l'IMPro, auxquels se joindront 4 lycéens en stage professionnel	Coût du séjour de ces 12 bateaux pour 2 nuits, du 12 au 14 juin 2019, s'élève à 668 €
<u>Zodiac des Affaires Maritimes</u>	Redevance pour un zodiac de 6,50m du 29 juillet au 25 août 2019.	Coût de la remise s'élève à 261 €

<u>National J70</u>	La 5 ^e étape de la Coupe de France 2019 de la classe J70 aura lieu du 9 au 11 novembre 2019. Redevance de stationnement du 7 au 12 novembre 2019.	Coût de la redevance 678 €
<u>Mariposa</u>	Les propriétaires du bateau Mariposa effectue actuellement un tour d'Europe afin de collecter des données sur les ports de plaisance d'Europe. Redevance de stationnement du 4 au 13 août 2019	Coût de la redevance de 481,60 €

19h30 Votants : **135**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

47 – MATÉRIEL INFORMATIQUE DÉCLASSÉ. DON AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Martine FATÔME

La commune possède du matériel informatique désormais amorti qui n'est plus utilisé par les services municipaux en raison de son obsolescence.

Le conseil municipal autorise le déclassement d'une unité centrale du domaine public et autorise sa cession à titre gracieux à l'association « École de Voile de Cherbourg » au 25 septembre 2019.

19h32 Votants : **135**

Pour : **122** Contre : **0** Abstentions : **13** NPPV : **0**

48 – APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX – SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Rapporteur : Anna PIC

Le deuxième appel à projets internationaux 2019 vise à encourager les établissements de l'éducation nationale à mettre en œuvre des projets de mobilité des jeunes à l'international, en particulier dans le cadre d'appariements scolaires. Les séjours linguistiques et culturels internationaux peuvent aussi être soutenus. De plus, les actions d'éducation à la citoyenneté internationale sont encouragées. Ces projets sont susceptibles d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % des dépenses budgétées.

Suite à la réunion du Comité Consultatif des Relations internationales, cinq projets ont été retenus pour être soutenus en 2019 : deux échanges scolaires, deux séjours pédagogiques à l'international et un projet de sensibilisation à l'international.

Le conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- 1.500 euros pour le collège Les Provinces pour des échanges avec des élèves de Poole, de Jersey, d'Inde, d'Irlande et d'Allemagne et une visite à Jersey, dans le cadre d'un projet de sensibilisation à la cause environnementale,
- 4.000 euros pour le collège Diderot pour un échange avec des élèves de Milan en Italie,
- 4.000 euros pour le lycée Alexis de Tocqueville pour un séjour à Rome en Italie
- 1.345 euros pour le collège Jules-Ferry pour un séjour à Jersey,
- 800 euros pour le collège Raymond Le Corre pour un projet de visites sur le thème des migrations.

19h33 Votants : **135**

Pour : **128** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

49 – COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA VILLE DE PORT ADELAÏDE ENFIELD –

AUSTRALIE

Rapporteur : Anna PIC

A la faveur des accords conclus dans le secteur de la construction navale entre la France et l'Australie en 2016, des coopérations sont engagées entre acteurs normands et d'Australie méridionale. La commune de Cherbourg-en-Cotentin et la ville de Port Adelaide Enfield ont engagé une coopération au travers d'une convention signée le 1^{er} novembre 2017 pour cinq ans.

Dans ce cadre, des actions sont menées plus particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'économie, contribuant ainsi à l'internationalisation de la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

La coopération entre les services de l'éducation d'Australie méridionale et de Normandie se développe pour améliorer l'offre éducative sur les deux territoires en France et en Australie. Les écoles maternelles Alma et primaire Gibert-Zola, ainsi que le collège Bucaille et le lycée Victor Grignard, proposent des cursus intégrant des cours en anglais, accessibles aux élèves australiens ou étrangers et aux élèves cherbourgeois. Cette offre éducative diversifiée à l'international contribue à l'internationalisation et à l'attractivité de la ville.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le plan d'action et à engager la commune dans la mise en œuvre des actions de coopération dans le domaine de l'éducation en Normandie et en Australie méridionale en 2019-2020.

Sophie CORPEL : *J'aimerais savoir combien d'élèves australiens sont concernés par ce projet ? Pourquoi d'autres écoles de Cherbourg ne sont pas intégrées dans ce dispositif ? Vous parlez Mme PIC des élèves cherbourgeois, mais là ce sont simplement deux écoles du centre-ville de Cherbourg. Il y a d'autres écoles sur Cherbourg-en-Cotentin qui devraient être intégrées dans ce dispositif.*

Benoit ARRIVE : *Vous avez raison, ça fait partie de la volonté.*

Anna PIC : *En effet, on a saisi l'opportunité sur une école car les moyens de l'Education Nationale avaient été augmentés suite à l'accueil des enfants australiens. Ils avaient été augmentés de manière plus que significative et pas uniquement pour l'accueil des enfants australiens, puisque nous avons obtenu 2 postes supplémentaires de FLE-FLS (Français Langues Etrangères, Français Langue de Scolarisation). Ces 2 postes ne sont pas à temps plein ni sur Alma, Gibert, Zola ni sur Bucaille, Charcot et Grignard mais sont partagés afin d'accueillir et de renforcer l'UPE 2A.*

Cela a permis d'augmenter notre capacité d'accueil des enfants allophones de manière significative. Ils ne prennent pas en charge uniquement les enfants australiens.

Pour répondre à la question du nombre d'enfants : dans le 1^{er} degré nous avons 14 enfants scolarisés dans le public aujourd'hui, il y a quelques enfants scolarisés dans le privé mais de manière beaucoup moins significative que dans le public. Nous avons 2 enfants dans le secondaire et nous accueillons des enfants allophones en langue anglaise qui ne proviennent pas de ce contrat Naval Group mais qui saisissent l'opportunité de pouvoir continuer à avoir un enseignement bilingue en nous demandant d'aller vers cette école.

Pour répondre à la question de l'élargissement et de la possibilité que d'autres enfants cherbourgeois puissent en profiter. En s'appuyant sur l'expérience vécue par les enseignants de Alma, Gibert, Zola, Bucaille, Charcot et Grignard, il a été décidé que 6 écoles de Cherbourg-en-Cotentin, d'abord tout autour de l'école Alma, Gibert, Zola mais 6 écoles du 1^{er} degré sur Cherbourg-en-Cotentin bénéficient du label Euroscol, et de temps de travail renforcé autour de la montée en compétences linguistiques avec mis au PAF (Plan de formation) des échanges de pratiques entre enseignants. La délégation qui viendra au mois de novembre ne viendra pas uniquement dans les écoles et classes concernées par le dispositif australien mais elle a pour vocation d'aller à la rencontre du monde enseignant et les différentes pratiques enseignantes présentes sur notre territoire de Cherbourg-en-Cotentin. L'idée est qu'aujourd'hui nous avons 6 écoles labélisées Euroscol et à l'avenir l'IEN a indiqué qu'il souhaitait que toutes les écoles de Cherbourg-en-Cotentin soient labellisées Euroscol et que nous montions en compétences linguistiques sur l'anglais car nous avons saisi cette opportunité, mais éventuellement sur l'espagnol car nous accueillons beaucoup d'enfants hispanisants notamment sur le collège Bucaille Charcot.

19h42 Votants : **135**

Pour : **126** Contre : **1** Abstentions : **8** NPPV : **0**

Benoit ARRIVE : je voulais revenir sur la bonne nouvelle que vous avez peut être vu dans la presse locale concernant les annonces de General Electric et donc sur LM WIND Power sur la vente de General Electric, de parcs éoliens offshore, éoliens en mer aux Etats Unis. C'est une très bonne nouvelle pour notre usine ici à Cherbourg-en-Cotentin et également pour nos collègues de Saint-Nazaire car vous savez que les pales de ces machines, les plus grandes du monde, l'haliade X de 12 MW, une partie est faite à saint Nazaire et les pales seront faites ici à Cherbourg-en-Cotentin.

L'usine continue à monter en puissance, aujourd'hui on compte un peu plus de 200 collaborateurs et ils recrutent encore 200 personnes. Je crois qu'à l'époque avec le Département, la Région, nous avons bien fait d'investir et de croire à cette nouvelle filière. La filière française est en train de se mettre en place d'autant plus que les parcs normands, eux aussi, avancent. A Cherbourg-en-Cotentin on fabriquera le produit d'avenir : les pales de 107 mètres et c'est une bonne chose. 100 machines, cela fait 300 pales et cela représente beaucoup de travail pour notre usine, beaucoup d'activités sur notre port pour faire partir les pales. C'est une bonne nouvelle et je voulais la partager avec vous.

50 – DEMANDE DE RÉUNION À HUIS CLOS – DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Compte tenu du caractère sensible du projet de délibération « Demande de remise gracieuse du régisseur de la régie d'avances « Menues dépenses » de la commune déléguée de Tourlaville », le conseil municipal a autorisé la poursuite des débats à huis clos.

19h44 Votants : **135**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

51 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU RÉGISSEUR DE LA RÉGIE D'AVANCES « MENUES DÉPENSES » DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Le conseil municipal adopte.

19h47 Votants : **135**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CATHERINE

Séance levée à 19H50

Le Maire,



Benoît ARRIVÉ